

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATIQUE STATISTIQUE

Formation Agriculture

Rapport du groupe de travail

**Mise en perspective des résultats
de l'agriculture française**

**Comparaisons entre activités
et compte de patrimoine**

Président : Yves ULLMO
Rapporteurs : Jean-Pierre BERTHIER et Lucien BOURGEOIS

Février 2005

Conseil national de l'information statistique

Février 2005

Rapport du groupe de travail

Mise en perspective des résultats
de l'agriculture française

Comparaisons entre activités
et compte de patrimoine

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE	
COMPARAISON MACROECONOMIQUES ENTRE L'AGRICULTURE ET LES AUTRES ACTIVITES	6
I - CONSIDERATIONS GENERALES	6
1 - Un cadre d'analyse commun.....	6
2 - La pertinence des agrégats.....	6
3 - La disponibilité des données.....	7
II - QUELLES ACTIVITES PRIVILEGIER POUR LES COMPARAISONS AVEC L'AGRICULTURE	8
III - QUELS THEMES ET QUELS AGREGATS RETENIR ?	9
1 - Activité : la valeur ajoutée plus que la production.....	9
2 - Prix de l'activité : en cohérence avec le volume d'activité, privilégier la valeur ajoutée	10
3 - Facteurs de production	11
3.1 - Emploi : raisonner en équivalent temps plein	
3.2 - Capital productif	
4 - Productivité : se limiter à la production apparente du travail	12
5 - Indicateurs de résultat/revenu : un choix difficile entre de nombreux indicateurs	13
6 - Investissement : le volume des investissements par branche est un indicateur essentiel, même s'il n'est disponible qu'un peu tard	17
7 - Variations de stocks : une disponibilité tardive diminue beaucoup l'intérêt de ce thème	18
8 - Patrimoine : le capital fixe et la dette	18
9 - Echanges extérieurs : les agrégats classiques mais des choix techniques à effectuer.....	19
10 - Demande intérieure : la question des intra-consommations conduit à ne considérer que la demande finale	20
11 - Evolution conjoncturelle des prix et du commerce extérieur : un éclairage hors tableau de bord.....	21

IV - LE TABLEAU DE BORD RETENU.....	21
1 - Les thèmes et agrégats.....	21
2 - Les branches/produits.....	22
3 - Quelques restrictions.....	22
4 - Tableau de bord et CCAN.....	22
5 - Un exemple de tableau de bord chiffré.....	23
DEUXIEME PARTIE :	
CONSTRUCTION D'UN COMPTE DE PATRIMOINE POUR L'AGRICULTURE.....	25
I - LES COMPTES DE PATRIMOINE DANS LES COMPTES NATIONAUX FRANÇAIS.....	25
1 - Actifs économiques.....	25
2 - Patrimoine et valeur nette.....	26
3 - Patrimoine et variations de patrimoine.....	27
II - LES GRANDES OPTIONS POUR UN COMPTE DE PATRIMOINE DE L'AGRICULTURE.....	28
1 - Un compte de la branche agricole cohérent avec le compte spécifique présenté à la CCAN.....	28
2 - La délimitation du champ et les principales hypothèses retenues.....	29
3 - Les principaux éléments du compte de patrimoine.....	29
4 - Les évaluations déjà existantes et les principales sources disponibles.....	31
III - L'EXAMEN DES PRINCIPAUX POSTES : SOURCES STATISTIQUES ET CHOIX METHODOLOGIQUES.....	33
1- Les actifs fixes produits (ou capital fixe).....	33
2 - Les stocks.....	34
2.1 - Les stocks utilisateurs.....	
2.2 - Les stocks producteurs (hors vin).....	
2.3 - Les stocks de vin.....	
3 - Les terrains.....	37
3.1 - Les terrains agricoles.....	
3.2 - Les surfaces boisées rattachées aux exploitations.....	
4 - Les actifs financiers.....	38
5 - Le passif financier.....	39
Annexes.....	40
Mandat du groupe de travail.....	41
Membres du groupe de travail et dates de réunions.....	42
Articulation entre le compte présenté à la CCAN et l'agriculture du compte central.....	44
Variations de patrimoine de l'économie entre 2000 et 2001.....	45
Note de P. Muller (1994) : « Pourquoi et comment envisager l'élaboration d'un compte de patrimoine de l'agriculture ».....	46
Méthode d'évaluation des actifs fixes produits en agriculture.....	58
Valeur des terres agricoles.....	65
Actif du bilan (feuille 11 du Rica).....	66
Actifs financiers : variables du Rica.....	68

INTRODUCTION

La Commission des comptes de l'agriculture se réunit deux fois par an. Les comptes prévisionnels de l'année sont examinés avant que l'année ne soit terminée, en décembre. Les comptes provisoires et les révisions des comptes des 3 années précédentes sont examinés lors de la réunion de juin de l'année n+1.

Lors de chacune de ces réunions, il est toujours difficile d'expliquer aux journalistes et à l'opinion publique les variations annuelles des résultats économiques de l'agriculture. Les résultats qui sont présentés polarisent en effet l'attention sur le revenu. Or il s'agit d'un sujet très sensible en France pour toutes les catégories socioprofessionnelles et la communication doit faire face à plusieurs difficultés. Les résultats présentés sont des estimations qui sont souvent corrigés dans les mois qui suivent. Il s'agit aussi d'une moyenne qui reflète mal une réalité très disparate. Il s'avère compliqué enfin de mieux faire comprendre la double fonction du revenu agricole qui est de permettre d'apporter des ressources au ménage, mais aussi de financer les nouveaux investissements. Il faudrait pouvoir en effet mettre en évidence les problèmes de décapitalisation éventuelle qui peuvent se produire en particulier sur le cheptel. Cela améliore certes la trésorerie l'année où elle se produit mais cela diminue le patrimoine et donc le sentiment perçu de la richesse.

Et pourtant de nombreux efforts ont été entrepris depuis des années pour améliorer la lisibilité des chiffres disponibles. L'Insee a publié des moyennes mobiles sur plusieurs années et la rédaction des rapports annuels a fait l'objet d'une attention très vigilante pour améliorer la lisibilité et faire œuvre de pédagogie de différentes manières. Des notes de synthèse de 4 pages, des montages de transparents, des graphiques, des communiqués détaillés... ont permis de rendre plus aisée la mise à disposition des chiffres essentiels.

Dans le milieu des années 90, le changement de base dite Base 95 a été l'occasion de mettre fin à certaines difficultés antérieures en prenant les mêmes conventions comptables pour les comptes départementaux, le compte national et le compte européen. Ainsi l'utilisateur pouvait désormais passer sans difficulté de l'un à l'autre de ces concepts sans risquer d'incohérence. Pour la production agricole nationale l'INSEE a adopté en particulier l'optique « Production », c'est à dire ce qui est produit dans l'année, plutôt que l'optique antérieure de la « Commercialisation », c'est à dire ce qui est vendu dans l'année. Cela permettait de ce fait de s'aligner sur la logique comptable européenne et même sur la logique des comptes de la Nation pour l'ensemble de l'économie française.

Ces nouvelles dispositions permettaient d'échapper enfin à une vision strictement agricole axée sur les spécificités de ce secteur. On pouvait désormais faire des comparaisons européennes. C'est ainsi par exemple que lors de la réunion de la Commission de juin 2003, un représentant d'Eurostat a présenté une étude sur les évolutions comparées entre les agricultures des pays européens.

On pouvait aussi plus facilement mettre en perspective les résultats de l'agriculture par rapport à ceux des autres secteurs de l'économie française. On pouvait enfin profiter de la réflexion en cours pour mieux appréhender les rapports entre revenu et capital par la mise en place d'un compte de patrimoine qui viendrait compléter la série actuelle qui va de la production aux résultats en passant par la valeur ajoutée.

C'est ainsi que suite aux demandes de la Profession agricole à la Commission des Comptes de l'Agriculture et au Groupe Agriculture du CNIS, il a été décidé d'organiser dans le cadre du CNIS un groupe de travail avec le même Président que la Commission, Yves Ullmo. Ce groupe a commencé son travail en janvier 2003 et s'est réuni 6 fois. Il a eu pour mission de travailler sur deux aspects, la sélection des éléments permettant la comparaison des résultats dans l'économie française et la faisabilité d'un compte de patrimoine.

Les principales conclusions sont présentées dans ce rapport. Dans de nombreux cas, le groupe a fait des propositions positives que l'INSEE et le SCEES ont accepté de mettre en œuvre. Elles vont permettre d'améliorer nettement la présentation des résultats annuels. Dès la réunion de juin 2003, un premier tableau de comparaison a pu être publié. Il montrait déjà des

évolutions très significatives. En juin 2004, la Commission des Comptes de l'Agriculture pourra disposer d'un ensemble beaucoup plus conséquent d'indicateurs de comparaison sélectionnés par le Groupe de Travail ainsi que les premiers éléments chiffrés d'un compte de patrimoine agricole.

PREMIERE PARTIE

COMPARAISONS MACROECONOMIQUES

ENTRE L'AGRICULTURE ET LES AUTRES ACTIVITES

I - Considérations générales

Il est toujours délicat d'effectuer des comparaisons chiffrées, qu'elles soient internationales, ce qui n'est pas notre objectif présent, ou intersectorielles, ce terme étant employé ici dans son acception générale. Trois questions, au moins, doivent être examinées au préalable : l'existence d'un cadre conceptuel, voire statistique, commun ; la pertinence des agrégats ; la disponibilité des séries. Ces conditions préalables nécessitent quelques développements.

1 - Un cadre d'analyse commun

La nécessité d'un cadre conceptuel commun apparaît de façon évidente. Faute d'un tel cadre, un même terme pourrait désigner des réalités différentes. Considérons, à titre d'exemple, le terme **Investissement** : le statut du crédit bail n'est pas du tout le même en comptabilité nationale et en comptabilité d'entreprises. Ainsi, dans la comptabilité d'entreprises et les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), il n'y a investissement que lorsque le transfert de propriété a eu lieu. Par contre, les comptes nationaux traitent le crédit bail comme s'il y avait transfert de propriété dès la signature du contrat. Ceci a notamment entraîné des évolutions très divergentes dans les séries d'investissement des entreprises de transport lorsque le crédit bail s'est développé pour l'acquisition du matériel roulant. On peut également imaginer que **l'achat de terrains** (terres agricoles, terrains à bâtir ou terrains compris dans l'acquisition d'un logement) puisse entrer dans une certaine notion d'investissement, alors que la comptabilité nationale rejette toute notion de FBCF pour les biens non produits.

Au-delà du cadre conceptuel, **un cadre statistique commun** est également souhaitable. Deux enquêtes différentes pourront avoir toutes deux les mêmes concepts mais poser néanmoins des problèmes de comparabilité. Il n'est par exemple pas indifférent, pour étudier la consommation des ménages, de réaliser une enquête auprès des ménages eux-mêmes ou bien de recueillir des données auprès des commerces.

Au total, le groupe de travail considère qu'il est naturel d'utiliser autant que faire se peut le cadre unificateur des **comptes nationaux**. L'unification conceptuelle peut y être considérée comme totale. En ce qui concerne l'unification statistique, si les comptes nationaux utilisent par essence une multiplicité de sources, leur mise en cohérence est au cœur de la problématique de l'élaboration chiffrée des comptes.

2 - La pertinence des agrégats

Les comparaisons effectuées doivent être les plus pertinentes possibles au regard de nos préoccupations. La recherche de cette pertinence passe par une sélection drastique des agrégats au sein des comparaisons possibles, de façon à offrir un résumé (éventuellement sous forme de tableau de bord) aussi significatif que possible. Par exemple, la comparaison des productions est envisageable mais il est préférable (cf. III) de retenir la valeur ajoutée pour comparer le volume d'activité. Cet exemple montre qu'il peut y avoir nécessité d'effectuer des compromis entre d'une part le fait que les comparaisons intersectorielles que l'on recherche doivent être centrées sur l'agriculture et d'autre part le fait que la pertinence de ces

comparaisons exige parfois de ne pas tenir compte autant qu'on le souhaiterait des spécificités de l'agriculture. Ainsi, **l'aspect physique du concept de la production agricole** fait que cet agrégat est très utilisé et qu'il est tentant de retenir en bonne place la production dans nos comparaisons. Cependant, dans la plupart des autres activités, le concept de production est éloigné de cet aspect physique notamment du fait des restructurations ou de la sous-traitance.

Parfois, il faut aller jusqu'à renoncer à la comparaison. Ainsi, le revenu d'entreprise, dans les comptes agricoles, est souvent exprimé par unité de travail agricole (UTA) non salarié et interprété comme le revenu des agriculteurs exploitants. Cependant, il faut admettre que cette définition n'est pas transposable à l'ensemble de l'économie : le revenu d'entreprise par équivalent temps plein non-salarié n'a pas de sens pour une grande entreprise par actions.

Le souci de pertinence doit être recherché dans deux directions : d'une part dans les agrégats retenus, mais aussi dans les champs de comparaison. Il est naturel de vouloir effectuer des comparaisons systématiques, c'est à dire avec chaque activité, dès lors que celle-ci ont un sens. Mais il est également nécessaire de cibler l'analyse sur les comparaisons les plus pertinentes. Ainsi, il n'y a pas grand intérêt à comparer la valeur ajoutée de l'agriculture avec celle de l'administration, pour prendre un cas extrême mais qui ne serait pas éliminé dans une optique systématique tout à fait envisageable. Dans le même esprit, on privilégiera les comparaisons avec l'activité des entreprises non financières.

Sur un autre plan, on peut distinguer **comparaisons en niveau et comparaisons en évolution**. Les comparaisons en niveau (montant de la valeur ajoutée par exemple) correspondent à une vision plutôt structurelle, en coupe, alors que les évolutions annuelles offrent une vision plus dynamique. Les deux présentent de l'intérêt et il convient de signaler lorsqu'il existe des différences significatives entre ces deux approches vis à vis de la pertinence. Le groupe de travail entend cependant privilégier l'approche par les évolutions.

3 - La disponibilité des données

La question de la disponibilité des données est à examiner suivant plusieurs dimensions, lesquelles ne sont pas indépendantes.

- **En terme de délai.** Il convient en particulier de distinguer les données disponibles dès le compte provisoire des comptes nationaux (printemps de l'année $n+1$, n désignant l'année considérée) de celles dont l'élaboration nécessite plus de temps et ne sont pas disponibles avant le printemps $n+2$ voir $n+3$ (version définitive des comptes nationaux).

- **En terme de longueur de séries.** Les comptes nationaux révisant périodiquement (à l'occasion des changements de base des comptes) leurs concepts et méthodes, leurs nomenclatures, leurs estimations statistiques, etc., ils doivent procéder à de nouvelles évaluations des années passées en procédant à des rétropolations. Fournir des séries homogènes suffisamment longues est donc un déficit perpétuel pour les comptes nationaux. En pratique, la question de la longueur des séries disponibles dans une base donnée doit être posée en permanence.

- **En terme de finesse de nomenclature.** Au plus le niveau de nomenclature retenu comporte d'activités, au moins la panoplie des agrégats renseignés est complète. Ceci est d'autant plus vrai que l'on souhaite disposer de séries longues : typiquement, un agrégat peut être renseigné sur quelques années au niveau comportant 118 activités, mais la réropolation n'aura été effectuée sur plusieurs décennies qu'au niveau 41 ou 16.

Au-delà de cette analyse, le statut de chaque série, vis à vis de sa disponibilité, est une question importante : il peut s'agir d'une série publiée, plus ou moins facile à mobiliser concrètement, ou bien d'une série existante (et pouvant être rendue publique) mais non publiée ou encore d'une série non disponible en tant que telle mais calculable à partir de séries disponibles. Les séries existant en interne à l'Insee mais qui sont considérées comme des séries de travail qui ne peuvent pas être rendues publiques sont a priori à proscrire.

Ayant examiné cette question de la disponibilité des séries, le groupe de travail considère que **c'est le niveau de la nomenclature d'activité comportant 16 postes qu'il convient de privilégier**, s'agissant d'effectuer des comparaisons macro ou méso-économiques et non de disposer de comparaisons de nature micro-économiques qui pourraient mériter une approche

plus ciblée. Le niveau 16 est en effet très bien renseigné dans les comptes nationaux, et ceci pour les différents points de vue examinés précédemment : agrégats disponibles, rapidité de la disponibilité (dès le compte provisoire en général), longueur des séries (à partir de 1978 pour toutes les séries figurant dans le tableau entrées-sorties), accessibilité (un nombre important peut être importé du site www.insee.fr).

La nomenclature en 16 activités est la suivante : Agriculture, Industries agroalimentaires, Industries des biens de consommation, Industrie automobile, Industrie des biens d'équipement, Industrie des biens intermédiaires, Energie, Construction, Commerce, Transports, Activités financières, Activités immobilières, Services aux entreprises, Services aux particuliers, Education, santé, action sociale, Administration. L'agriculture comprend ici la sylviculture et la pêche, l'agriculture au sens strict n'étant isolée qu'au niveau 41 de la nomenclature. Ce point ne semble cependant pas réellement dommageable (cf. II).

Le groupe privilégie par ailleurs les agrégats directement disponibles, mais il est envisageable de retenir des agrégats qui peuvent être calculés simplement (par exemple l'agrégat net lorsque l'agrégat brut existe et que la consommation de capital fixe est disponible par ailleurs).

II - QUELLES ACTIVITES PRIVILEGIER POUR LES COMPARAISONS AVEC L'AGRICULTURE ?

Les comparaisons recherchées sont celles qui concernent les activités pures, c'est à dire considérées en tant que branches de la comptabilité nationale, chaque fois que cela sera possible. Ces « branches » correspondent approximativement à la notion de « branche homogène » du SEC 95, c'est à dire en définitive aux produits fabriqués. L'écart, minime, tient aux transferts : produits fatals, vins, ventes résiduelles. Ce dernier point est cependant important en ce qui nous concerne : le vin, bien que produit des IAA est considéré comme une activité agricole. Mais cette exception correspond bien à l'optique généralement souhaitée pour l'étude de l'activité agricole.

Pour certains thèmes, par exemple pour le commerce extérieur, c'est la notion de produit qui est pertinente. Dans ce cas, le groupe considère qu'il est souhaitable de considérer l'ensemble des produits agroalimentaires plutôt que les seuls produits agricoles (lesquels ne comprennent pas le vin comme il vient d'être signalé).

L'examen critique n'élimine aucune activité (ou produit) a priori. Dans l'optique essentielle, aux yeux du groupe de travail, de l'établissement d'un tableau de bord, il est nécessaire d'être sélectif au regard de toutes les possibilités envisageables. C'est pourquoi, le groupe a décidé (cf. I.3) de partir de la nomenclature en 16 postes, laquelle est identique, du moins dans ses libellés, pour les activités et les produits. Il faut par ailleurs rajouter le cas particulier, mais au cœur de nos préoccupations, de l'agriculture pour laquelle on s'intéressera également à la branche au sens de la CCAN.

A partir de ces 16 ou 17 branches (ou même 18 en considérant l'ensemble de l'économie), le groupe s'est fixé d'en sélectionner un petit nombre, éventuellement par regroupement. L'idée générale est double : d'une part disposer d'une palette d'activités dans les différents domaines de l'économie mais en ne retenant pas les branches dont l'activité n'est pas essentiellement celles d'entreprises non financières ; d'autre part privilégier les branches au sein desquelles le poids des petites entreprises, et notamment des entreprises individuelles, est important. En ce qui concerne les comparaisons à effectuer entre l'agriculture et « l'ensemble de l'économie », il est paru peu souhaitable car très artificiel de restreindre le champ de « l'ensemble de l'économie », par exemple à la réunion des différentes activités retenues. En contrepartie, de façon à conserver le maximum de pertinence aux comparaisons, il a été décidé de ne retenir que l'activité des entreprises non financières (sociétés non financières et entreprises individuelles). Au niveau de chaque branche, cette éventualité a été écartée principalement pour des raisons de disponibilité des données, mais pour l'ensemble de l'économie, le fait de restreindre le champ aux seules SNF-EI ne pose quasiment pas de problème.

En ce qui concerne l'agriculture, on s'intéressera prioritairement à la branche **agriculture au sens du compte satellite présenté à la CCAN** et fourni à Eurostat par chaque pays de l'Union européenne. S'agissant d'un compte satellite, il répond mieux que le cadre central aux préoccupations spécifiquement agricoles, tout en bénéficiant du cadre unificateur de la comptabilité nationale avec laquelle il est parfaitement cohérent. L'articulation chiffrée avec l'agriculture (au sens strict, c'est à dire hors sylviculture et pêche) est fournie en annexe. En définitive, la différence principale entre l'agriculture du cadre central et l'agriculture au sens de la CCAN ne tient pas tant au champ de l'activité que d'une part à une richesse plus grande de la seconde dans les agrégats calculés, notamment en matière de résultat, et d'autre part à la disponibilité des données : à moins de se contenter de l'agriculture y compris sylviculture et pêche, la disponibilité des données est moins bonne avec le cadre central, lequel ne publie au compte provisoire que les données de l'agriculture y compris sylviculture et pêche.

Pour l'industrie, la proximité économique des industries agroalimentaires (IAA) avec l'agriculture a conduit à les isoler. L'activité de production d'énergie étant principalement le fait de très grandes entreprises liées à la puissance publique, on retiendra uniquement **l'industrie manufacturière, hors IAA puisque celles-ci sont déjà retenues par ailleurs**.

Le champ retenu pour les **services** est restreint aux seules branches de la nomenclature en 16 postes qui sont **principalement constituées de sociétés non financières et entreprises individuelles** (SNF-EI). Ils regroupent ainsi les services aux particuliers, les services aux entreprises et les transports. En ce qui concerne ces derniers, le poids des grandes entreprises publiques est certes important mais il aurait été dommage d'éliminer notamment les transports routiers, comprenant de très nombreuses petites entreprises. Au total, le champ retenu pour les services ne comprend pas l'administration, l'éducation-santé-action sociale, les activités financières et les activités immobilières (dans lesquelles se trouve la grande masse des loyers réels ou imputés aux propriétaires occupants).

L'importance des entreprises individuelles dans le **commerce** constitue, pour les comparaisons avec l'agriculture, un intérêt particulier qui a conduit à isoler cette activité.

Il reste à examiner la construction. Celle-ci comporte à la fois de très grandes entreprises et de nombreuses entreprises individuelles (artisans du bâtiment notamment). Les comparaisons avec l'agriculture sont potentiellement tout à fait pertinentes. Toutefois, souhaitant conserver au tableau de bord envisagé des dimensions raisonnables, le groupe de travail a décidé de ne pas retenir la construction.

Enfin, l'ensemble des SNF-EI de l'économie (cf. ci-dessus) constituera le dernier élément de comparaison retenu.

III - QUELS THEMES ET QUELS AGREGATS RETENIR ?

La liste des thèmes retenus pour examen par le groupe de travail est la suivante : activité ; prix (aspect production) ; facteurs de production ; productivité ; indicateurs de résultat ; investissement ; variations de stocks ; patrimoine ; échanges extérieurs ; demande intérieure. Pour chacun, différents agrégats possibles ont été examinés avant que le groupe n'arrête ses recommandations.

1 - Activité : la valeur ajoutée plus que la production

Proposition du groupe pour le tableau de bord : retenir l'évolution de la valeur ajoutée brute au prix de base en volume au prix de l'année précédente.

La valeur ajoutée brute est égale à la production moins les consommations intermédiaires. Le terme « brute » signifie, comme dans l'ensemble des comptes nationaux, que l'on n'a pas enlevé la consommation de capital fixe, c'est à dire les amortissements économiques des investissements passés. Comme la production, elle est exprimée dans les comptes nationaux

au prix de base, c'est à dire hors impôts sur les produits (TVA, TIPP, etc.) et y compris subventions sur les produits (en particulier une partie importante des aides directes aux agriculteurs). Elle représente la part du PIB correspondant à chaque branche, au problème près des impôts et subventions sur les produits ainsi que des services d'intermédiation financière non ventilés (le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées plus les impôts, nets de subventions, sur les produits moins les services d'intermédiation financière non ventilés).

Elle constitue l'agrégat privilégié pour mesurer l'activité des différentes branches de l'économie. En effet la comparaison des productions à des niveaux agrégés pose, y compris en évolution, des problèmes liés au concept même de production : la production d'une branche agrégée, égale à la somme des productions des différentes sous-branches, est directement liée à l'organisation de l'activité productive. La filialisation, par une entreprise, d'une activité amont (comme la production de pièces détachées) entraîne par exemple une augmentation mécanique de la production. L'évolution de la production pour l'ensemble de l'économie n'a ainsi qu'une faible pertinence. Par ailleurs, l'activité sous-traitée par une entreprise étant comptabilisée dans sa production, cet agrégat n'a en général pas la signification concrète qu'il peut avoir pour l'agriculture.

La valeur ajoutée brute peut être calculée en valeur (prix courants) ou en volume (aux prix de l'année précédente, éventuellement chaîné pour avoir des prix de 1995), en niveau ou en évolution. Parmi ces quatre possibilités, deux sont particulièrement intéressantes : le niveau de la valeur ajoutée en valeur est à privilégier lorsque l'on s'intéresse à la structure de l'économie ; **le pourcentage d'évolution du volume traduit ce qui est communément appelé la « croissance » de la branche.**

La pertinence de la comparaison entre l'agriculture et les autres branches d'activité peut être faible pour certaines branches particulières, notamment celles dont l'activité n'est pas principalement celle des sociétés non financières et entreprises individuelles (SNF-EI) : branches non marchandes, assurances, activités financières, location immobilière, etc. Cependant, les activités retenues dans le tableau de bord ne présentent pas de difficulté de cet ordre. Par ailleurs, la valeur ajoutée des SNF-EI est disponible pour l'ensemble de l'économie, mais pas par branche.

La valeur ajoutée brute par branche est disponible dès le printemps de l'année n+1 au niveau 41 de la nomenclature d'activités (41 postes). Il en est de même pour la valeur ajoutée de l'ensemble des SNF-EI. Ceci est suffisant pour le tableau de bord. A partir du printemps n+2 elle est disponible au niveau 116. La disponibilité de la valeur ajoutée brute pour l'agriculture du compte satellite (CCAN) est assurée dès le mois de décembre de l'année n (année en cours), dans sa version prévisionnelle.

Les séries remontent à 1978 dans la nomenclature en 16 ou 41 postes et à 1990 dans celle en 116 postes. La disponibilité de la valeur ajoutée de l'agriculture du compte satellite remonte à 1959.

2 - Prix de l'activité : en cohérence avec le volume d'activité, privilégier la valeur ajoutée

Proposition du groupe pour le tableau de bord : retenir l'évolution du prix de la valeur ajoutée au prix de base.

Il ne sera question ici que de prix au niveau de l'activité des branches dans les comptes nationaux. L'aspect prix de la demande sera examiné avec le thème « demande intérieure ».

Prix de la valeur ajoutée brute (au prix de base)

La valeur ajoutée brute étant retenue pour décrire l'activité, il est logique de retenir ici son prix, bien qu'étant un peu abstrait.

Le prix de la valeur ajoutée est disponible dans les mêmes conditions que la valeur ajoutée elle-même (cf. 1).

Prix de la production (au prix de base)

Le prix de la production pose au niveau agrégé des problèmes de pertinence pour des raisons voisines de celles exposées pour la production elle-même (en particulier, sa dépendance vis à vis de l'organisation de l'activité productive).

3 - Facteurs de production

Ce thème regroupe en fait deux sous-thèmes : l'emploi et le capital productif utilisé.

3.1 - Emploi : raisonner en équivalent temps plein

Proposition du groupe pour le tableau de bord : retenir l'évolution de l'emploi total en équivalents temps plein. Le groupe considère que la ventilation salariés/non salariés n'est pas indispensable.

Emplois en équivalents temps plein

L'emploi en équivalent temps comptabilise les emplois à temps partiel au prorata de leur définition officielle (deux mi-temps font un équivalent temps plein). Il est souvent considéré comme la variable la plus pertinente en matière d'emploi. Son utilisation pour les comparaisons entre branches d'activités ne pose pas de problème, même si l'on peut mentionner la plus faible pertinence des comparaisons avec les branches dont l'activité n'est pas principalement celle des sociétés ou des entreprises individuelles. Mais ceci ne supprime pas la pertinence des comparaisons avec les grandes branches envisagées pour le tableau de bord. Les données d'emploi ne sont de toute façon pas disponibles par croisement (branches x secteurs institutionnels), seul l'emploi total des SNF-EI étant disponible.

Les données sont disponibles au niveau 16 dès le printemps de l'année n+1, au niveau 41 et 116 à partir du printemps de l'année n+2. L'emploi total des SNF-EI est disponible dès le printemps n+1. Les séries sont disponibles à partir de 1978 pour les niveaux 16 ou 41, et à partir de 1990 pour le niveau 116. En ce qui concerne l'agriculture au sens du compte satellite, l'équivalent temps plein y est dénommé Unité de travail agricole (UTA). Sa disponibilité statistique remonte à 1959.

Emplois en personnes physiques

La disponibilité, dans les comptes nationaux du cadre central, des effectifs en personnes physiques est la même que pour les équivalents temps plein. Sa pertinence est cependant affaiblie par le fait que, dans cette optique, une même personne ne peut être affectée qu'à une seule branche : celle correspondant à son activité principale. Ainsi dans l'agriculture, le nombre de personnes physiques est inférieur au nombre d'équivalents temps plein, du fait du nombre élevé de personnes travaillant dans l'agriculture de façon secondaire.

Par ailleurs, l'emploi en personnes physiques ne figure pas dans le compte satellite de l'agriculture.

Ventilation salariés / non salariés

La ventilation entre salariés et non salariés est disponible dans les mêmes conditions que l'emploi total (en équivalent temps plein ou en personnes physiques). Sa pertinence est quelque peu affectée dans l'agriculture (notamment) par le fait que parmi les salariés figurent un nombre croissant de salariés de leur propre société. Par ailleurs, la comparaison avec les branches dans lesquelles l'emploi non salarié (ou moins fréquemment salarié) est marginal n'offre qu'un intérêt réduit.

3.2 - Capital productif

Proposition du groupe pour le tableau de bord : retenir l'évolution du volume de capital fixe brut.

Ce thème recoupe celui du thème « patrimoine ». L'analyse commune est faite à la rubrique Patrimoine.

4 - Productivité : se limiter à la production apparente du travail

Proposition du groupe pour le tableau de bord : retenir l'évolution de la productivité apparente du travail en utilisant l'emploi en équivalents temps plein.

Productivité apparente du travail

La productivité apparente du travail est définie dans le cadre central des comptes nationaux comme rapportant l'évolution du volume de la valeur ajoutée (aux prix de l'année précédente, éventuellement chaînés) à celle de l'emploi, exprimé en nombre d'heures de travail. Il s'agit donc d'une évolution (les « gains » de productivité), et non d'un niveau. La question se pose néanmoins de retenir cette définition ou bien celle qui consiste à utiliser au dénominateur l'emploi en équivalents temps plein. Les principaux éléments à prendre en compte pour effectuer ce choix sont les suivants :

- Il est a priori préférable de prendre la définition « officielle » des comptes nationaux.
- Ce premier argument est cependant contrebalancé par le fait que, dans le cadre des travaux effectués pour Eurostat (compte satellite de l'agriculture), une productivité apparente du travail est calculée par chaque état membre en prenant les équivalents temps plein (Unités de travail agricole-UTA).
- Les problèmes statistiques pour évaluer la durée du travail, laquelle est nécessaire (dans le cadre central) pour calculer le nombre d'heures travaillées, rendent en partie incertain l'apport de cette dernière variable par rapport aux équivalents temps plein. L'estimation des heures supplémentaires (rémunérées ou non) est en effet très délicate et le nombre d'heures de travail obtenu se situe quelque part entre la durée légale et la durée réelle. Dans le cas de l'agriculture, la durée réelle du travail est particulièrement difficile à apprécier et elle est quantifiée de façon largement conventionnelle. C'est d'ailleurs pourquoi Eurostat a retenu les équivalents temps plein.
- La disponibilité du nombre d'heures (et donc de la productivité au sens du cadre central) intervient assez tardivement : au printemps n+2, même au niveau le plus agrégé. Par contre, l'utilisation des équivalents temps plein permettrait d'effectuer les comparaisons, ou d'intégrer la dernière année dans des évaluations de moyen terme, dès le printemps n+1 au niveau 16, suffisant pour le tableau de bord.

De cette mise à plat, il ressort que s'agissant de comparer l'agriculture aux autres branches, avec en vue l'établissement d'un tableau de bord dont le principal utilisateur sera la CCAN de juin n+1, l'utilisation des équivalents temps plein est préférable. En ce qui concerne les autres branches que l'agriculture au sens du compte satellite, il conviendra d'effectuer spécifiquement le calcul de cette productivité. Celui-ci ne pose toutefois aucune difficulté, le numérateur et le dénominateur faisant tous deux parties des indicateurs retenus par ailleurs.

La pertinence des comparaisons est naturellement faible pour certaines branches (non marchandes en particulier). Pour assurer une certaine fiabilité statistique, il est de plus souhaitable de ne considérer la productivité qu'à un niveau suffisamment agrégé. La pertinence au niveau du tableau de bord ne s'en trouve cependant pas affectée, mais il est préférable d'apprécier l'évolution de la productivité sur moyenne période.

Productivité globale des facteurs

Dans le cadre des travaux effectués pour Eurostat (compte satellite de l'agriculture), une productivité globale des facteurs doit être calculée par chaque état membre. Pour tenir compte des spécificités de l'agriculture, la définition retenue prend en compte non seulement le travail et le capital mais aussi les consommations intermédiaires, et retient par conséquent la production au lieu de la valeur ajoutée.

Une telle définition serait peu pertinente pour l'ensemble de l'économie (voir en particulier ce qui figure à la rubrique « production »). De plus, aucun calcul de productivité global des facteurs n'est effectué dans le cadre central, de tels calculs relevant actuellement d'études spécifiques.

5 - Indicateurs de résultat/revenu : un choix difficile entre de nombreux indicateurs

Proposition du groupe pour le tableau de bord. Retenir :

- l'évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs.
- l'évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par équivalent temps plein.
- l'évolution de l'excédent net d'exploitation (ou revenu mixte).

Certains indicateurs mis en avant dans le compte satellite de l'agriculture posent des problèmes, en terme de comparaisons entre activités. En revanche, l'excédent d'exploitation se prête bien aux comparaisons.

Tous ces indicateurs ne sont définis qu'à prix courants.

Valeur ajoutée brute/net au coût des facteurs

La valeur ajoutée au coût des facteurs est égale à la valeur ajoutée au prix de base plus les subventions d'exploitation moins les autres impôts sur la production (impôts sur la production autres que ceux sur les produits). Cet agrégat correspond à la rémunération du travail et du capital de l'ensemble de chaque branche. Dans le cadre du compte satellite, il constitue l'un des principaux indicateurs de résultat/revenu, sous la dénomination de « résultat agricole ». Il est alors publié en net (de la consommation de capital fixe) mais peut être considéré comme également disponible en brut, la consommation de capital fixe étant elle-même publiée dans ce compte.

Dans le cadre central, cet agrégat n'est pas disponible en tant que tel mais peut être calculé (en brut) à partir de données rendues publiques dans les comptes d'exploitation par branches. Ceux-ci devraient être disponibles au niveau 16 dès le printemps n+1, et au niveau 41 à partir du printemps n+2.

La pertinence des comparaisons des valeurs ajoutées au coût des facteurs pour les seules SNF-EI serait meilleure que celle pour l'ensemble des secteurs institutionnels. Cette donnée n'est cependant accessible que pour l'ensemble de l'économie (et peut alors être calculée dès le printemps n+1). Si l'on se restreint aux branches où prédomine l'activité des entreprises, l'utilisation de la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs institutionnels apparaît cependant satisfaisante.

La consommation de capital fixe par branches et celle par secteurs institutionnels (toutes branches confondues) étant normalement disponibles dès le printemps n+1, la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être calculée en net dans les mêmes conditions.

Toutes ses comparaisons sont possibles à partir de 1978 au niveau en 16 postes, à partir de 1990 en 41 postes.

Valeur ajoutée au coût des facteurs par équivalent temps plein

A partir de la valeur ajoutée au coût des facteurs et de l'emploi total par équivalent temps plein correspondant, il est possible de calculer une valeur par équivalent temps plein. Dans le cadre

du compte satellite, ce ratio constitue le principal indicateur de résultat / revenu, sous la dénomination de « résultat agricole par unité de travail agricole ». Il est alors publié en net (de la consommation de capital fixe) mais peut être considéré comme également disponible en brut, la consommation de capital fixe étant elle-même publiée dans ce compte.

Comme pour la productivité apparente du travail, il semble préférable de considérer ce ratio en évolution. L'interprétation des niveaux, et de leur comparaison, est en effet rendue délicate par le fait que le dénominateur ne prend en compte que le facteur travail alors que le numérateur prend implicitement en compte les facteurs travail et capital.

De même que pour son numérateur, la pertinence de ce ratio dans notre exercice de comparaison est faible pour certaines branches. Elle est cependant satisfaisante pour le tableau de bord projeté, d'autant que pour l'ensemble de l'économie il est possible de calculer un ratio propre aux seules SNF-EI.

Excédent brut/net d'exploitation (ou revenu mixte)

Correspondant à la valeur ajoutée au coût des facteurs moins les rémunérations des salariés, l'excédent d'exploitation (généralement calculé en brut) est un indicateur très utilisé pour les SNF-EI. Il s'agit du « dernier solde calculable tant pour les branches d'activité que pour les secteurs (institutionnels) » (SEC 95, paragraphe 8.18). S'il est calculé pour tous les secteurs institutionnels, cet agrégat est cependant plus conventionnel pour certains d'entre eux (en particulier les administrations). Ce n'est cependant pas le cas pour les branches retenues pour le tableau de bord.

Par ailleurs, sa pertinence pour les comparaisons entre activités est entachée par le fait que sa signification n'est pas la même pour les sociétés et les entreprises individuelles : pour ces dernières on parle d'ailleurs de revenu mixte, puisqu'il rémunère également le travail des non salariés. Il est dès lors préférable de ne considérer ici l'excédent d'exploitation qu'en évolution : la part des entreprises individuelles variant beaucoup d'une branche à l'autre, la comparaison des niveaux ne serait pas très pertinente. L'évolution de la structure entre entreprises individuelles et sociétés peut également affecter les évolutions, mais dans de moindres proportions.

A cet égard, le groupe s'est penché sur l'effet de l'importance du phénomène sociétaire en agriculture : l'augmentation du nombre de sociétés, au détriment des entreprises individuelles, tend en effet à diminuer l'évolution de cet agrégat puisque le travail salarié est augmenté de façon quelque peu artificielle par le fait que les chefs d'exploitation sont plus souvent qu'auparavant salariés de leur propre exploitation. Un calcul sommaire montre cependant que cet impact reste très limité et n'affecte pas la pertinence de l'évolution de l'EBE. Entre le recensement agricole de 1988 et celui de 2000, le nombre de sociétés passe de 49 000 à 115 000, en augmentant régulièrement tout au long des années quatre-vingt-dix. Cette croissance est cependant avant tout celle des entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL) dans lesquelles il n'y a que peu de main d'œuvre familiale salariée : celle-ci augmente d'environ 7200 UTA sur l'ensemble de la période. Afin d'obtenir un ordre de grandeur de la correction à apporter pour neutraliser ce phénomène, on peut valoriser ces UTA salariées par la rémunération moyenne des salariés agricoles. On obtient alors un biais de l'EBE de l'ordre de 0,04% par an (0,06% pour l'excédent net d'exploitation).

L'excédent d'exploitation est disponible dans les mêmes conditions que la valeur ajoutée au coût des facteurs. Il devrait donc être disponible dès le printemps n+1 au niveau 16 de la nomenclature, tous secteurs institutionnels confondus, ainsi que pour l'ensemble des SNF-EI de l'économie nationale. L'excédent d'exploitation est également disponible dans le compte satellite. Il est publié en net mais peut être calculé en brut.

Revenu brut/net d'entreprise

Le revenu d'entreprise est égal à l'excédent d'exploitation plus les revenus de la propriété moins les intérêts à payer sur les créances de l'entreprise et les loyers à payer sur les actifs corporels non produits. « L'objet du compte du revenu d'entreprise est de déterminer un solde

équivalent au concept de profit courant avant distribution et impôt sur le revenu, habituellement utilisé en comptabilité d'entreprise » (SEC, paragraphe 8.26). Il doit être calculé en (sous) secteurs d'activité « en raison, dans le cas des branches d'activité, de l'impossibilité de répartir certains flux liés au financement et au patrimoine » (SEC 95, paragraphe 8.23). Il y a lieu par ailleurs de ne considérer le revenu d'entreprise que pour les entreprises, non financières dans notre cas (SNF-EI). Bien que présentant un intérêt certain, il n'est pas calculé actuellement dans les comptes nationaux français (et européens).

Le revenu d'entreprise constitue pourtant l'un des principaux indicateurs de l'évolution du revenu des exploitations agricoles présentés à la CCAN et demandés par Eurostat. Le « revenu d'entreprise agricole », calculé en net, constitue en fait une adaptation du revenu d'entreprise à la branche agricole du compte satellite. La spécificité agricole permet en effet assez bien d'isoler les éléments liés à l'activité agricole (fermages, versements d'intérêts liés à l'achat de matériel, terrains, etc.).

De même que pour l'excédent d'exploitation (ou revenu mixte), la pertinence du revenu d'entreprise pour les comparaisons entre activités est entachée par le fait que sa signification n'est pas la même pour les sociétés et entreprises individuelles : ce qui a été dit précédemment peut être repris ici. En particulier, il est préférable de ne considérer l'excédent d'exploitation qu'en évolution. Pour l'agriculture, le biais lié au phénomène sociétaire est à peine plus grand que pour l'excédent d'exploitation : de l'ordre de 0,05% pour le revenu brut d'entreprise (0,07% en net).

Les données disponibles dans les comptes nationaux permettent de calculer dès le printemps n+1 le revenu brut ou net d'entreprise pour l'ensemble des SNF-EI. Le calcul par secteurs d'activité (à défaut d'être possible par branches) n'est pour l'instant pas possible à partir de données publiques¹.

Revenu d'entreprise par unité d'emploi

Le revenu d'entreprise agricole est également rapporté, dans le compte satellite, au nombre d'équivalents temps plein (UTA) non salariés, de façon à traduire le revenu par exploitant. La pertinence de ce ratio est cependant assez spécifique à l'agriculture. Dans le cas de grandes entreprises par actions, il ne traduit en effet aucune réalité économique.

Comparaison entre excédent d'exploitation et revenu d'entreprise

De façon à éclairer le choix de retenir ou non l'excédent d'exploitation et le revenu d'entreprise, le groupe de travail a souhaité comparer les évolutions de ces agrégats. Par souci de simplicité dans l'accès aux données, ces comparaisons ont été effectuées sur les dix dernières années disponibles et sur les agrégats bruts. Le résultat de cette petite investigation est résumé par les deux graphiques qui suivent.

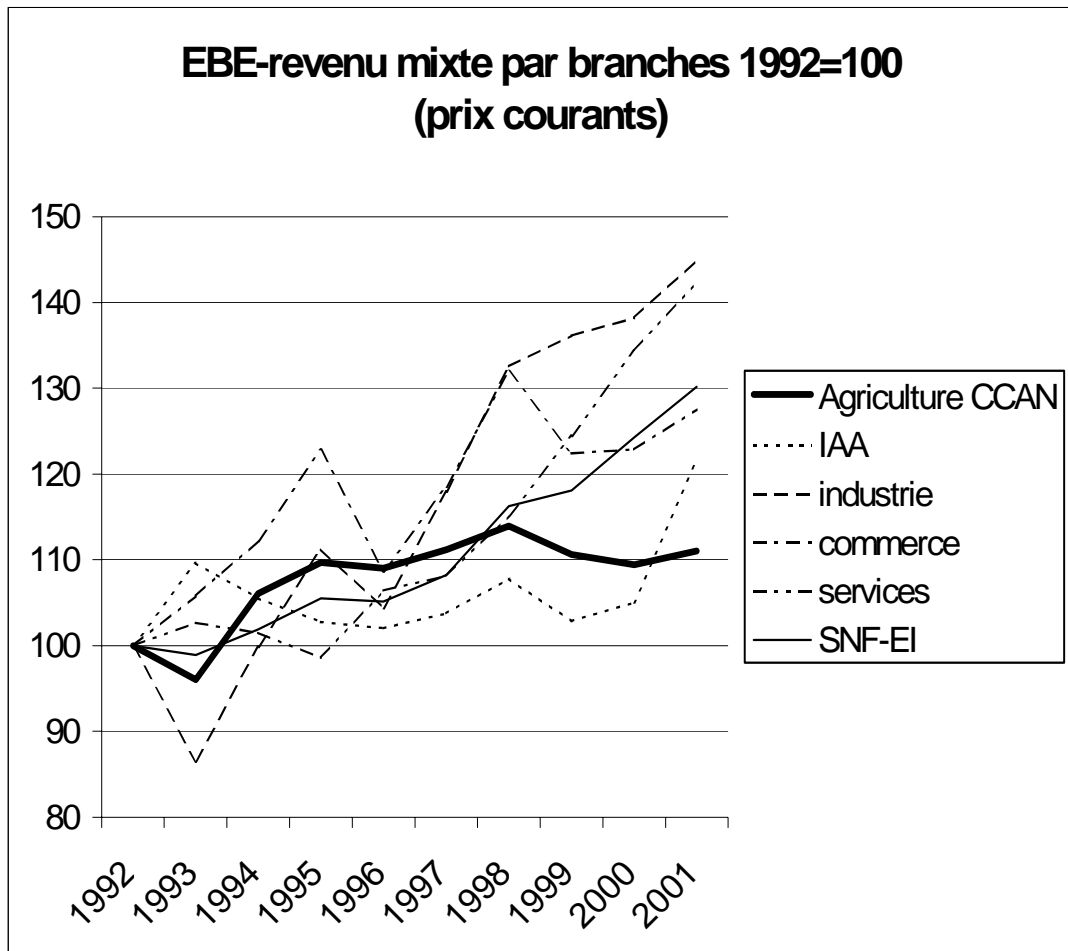
Ces graphiques montrent que :

- pour l'agriculture (CCAN), l'évolution des deux agrégats est quasiment la même ;
- pour l'ensemble des SNF-EI, l'évolution du revenu est par contre sensiblement plus rapide que celle de l'excédent d'exploitation. C'est qu'entre 1995 et 2001, les revenus distribués des sociétés, reçus par les SNF, sont passés de 27,8 Md€ à 67,0 Md€.

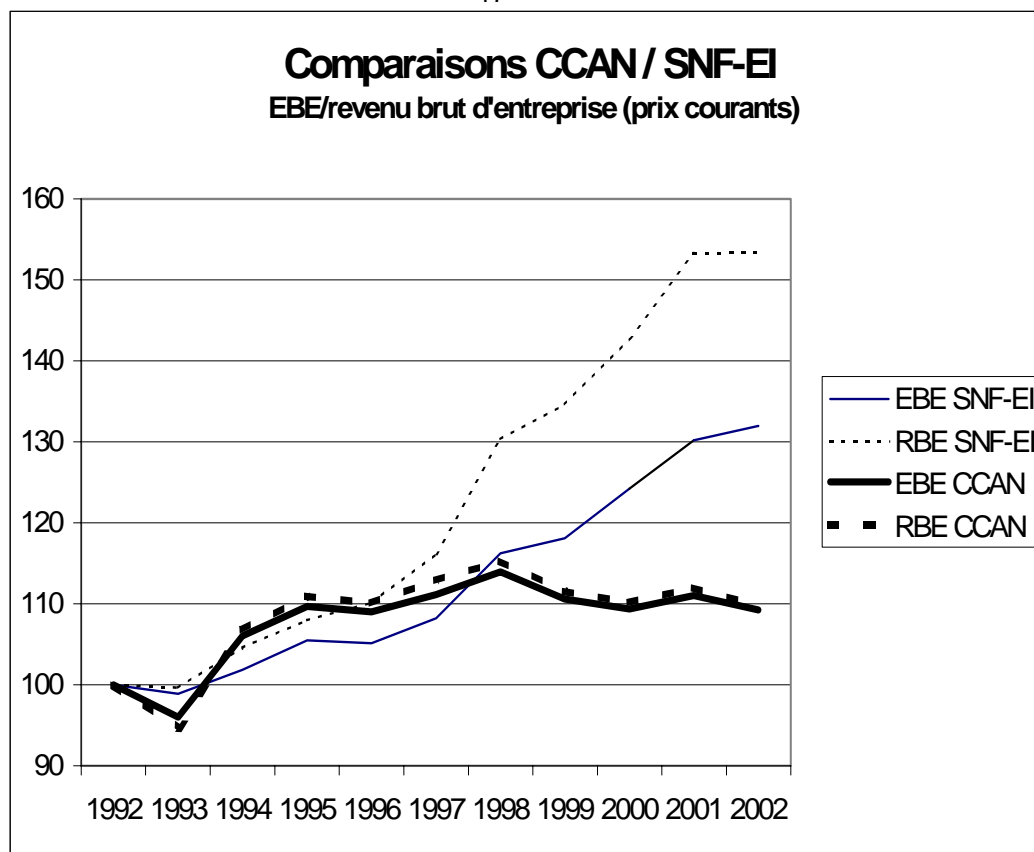
Au total, le groupe de travail a considéré que le revenu d'entreprise, bien qu'indicateur important de la CCAN, ne méritait pas d'être introduit dans le tableau de bord pour deux raisons principales : d'une part il ne permet d'effectuer des comparaisons qu'avec l'ensemble des SNF-EI, contrairement à l'excédent d'exploitation qui les permet par branches ; d'autre part, son évolution ne se distingue pas suffisamment de celle de l'excédent d'exploitation, du moins pour l'agriculture, alors que l'écart observé pour l'ensemble des SNF-EI provient probablement des grandes entreprises.

¹ La fragilité des comptes des SNF-EI par sous-secteurs d'activité fait qu'ils ne sont actuellement pas rendus publics. Il ne sont calculables qu'au printemps n+2. Techniquement, ces comptes comprennent l'appréciation sur stocks pour laquelle il faudrait de toute façon effectuer des hypothèses de ventilation.

Tous les indicateurs de résultat/revenu peuvent être calculés bruts ou nets (de consommation de capital fixe). S'agissant d'agrégats de revenu ou proches de la notion de revenu, le groupe pense que les valeurs nettes doivent être privilégiées dans la mesure du possible, bien que les publications concernent le plus souvent les agrégats bruts. Les difficultés techniques d'évaluation de la consommation de capital fixe et une certaine inertie dans les habitudes font qu'en effet ce sont les agrégats bruts qui sont traditionnellement mis en avant au niveau des recommandations internationales. Dans le cas présent, une telle prudence serait quelque peu excessive.



Source : Insee. Comptes nationaux



6 - Investissement : le volume des investissements par branche est un indicateur essentiel, même s'il n'est disponible qu'un peu tard

Proposition du groupe pour le tableau de bord : retenir l'évolution du volume de la FBCF. Au printemps n+1, seul l'ensemble des SNF-EI pourra être renseigné, en plus de la branche agriculture du compte satellite.

Formation brute de capital fixe (FBCF)

Dans les comptes nationaux, la notion habituelle est celle de formation brute de capital fixe, laquelle ne comprend pas les acquisitions de terrains puisqu'il s'agit de biens non produits. Il s'agit ici des investissements effectués par les différentes activités (FBCF de la branche industrie par exemple, quelque soit le produit concerné) et non de la FBCF par produits (produits d'investissement industriels par exemple, lesquels peuvent être achetés par toutes les branches).

La FBCF est disponible en 41 branches à partir du printemps n+2. On dispose alors de cette FBCF pour l'ensemble des secteurs institutionnels ainsi que pour les seules SNF-EI, en valeur ou en volume (aux prix de l'année précédente, éventuellement chaînés). Par contre, aucune ventilation par branches n'est disponible avant, seul le total de l'économie étant disponible (pour l'ensemble des secteurs institutionnels ou les seules SNF-EI). En ce qui concerne le compte satellite de l'agriculture, la FBCF est disponible dès le printemps n+1 en valeur et à prix constants (actuellement aux prix de 1995). Dans la mesure où les changements de base auront lieu désormais tous les 5 ans, on peut admettre la comparabilité des évolutions entre volume aux prix de l'année précédente et volume à prix constants.

Si l'on se restreint aux branches où prédomine l'activité des entreprises, l'utilisation de la FBCF de l'ensemble des secteurs institutionnels apparaît satisfaisante. Toutes ces comparaisons sont possibles à partir de 1978.

7 - Variations de stocks : une disponibilité tardive diminue beaucoup l'intérêt de ce thème

Proposition du groupe pour le tableau de bord : ne pas retenir ce thème.

Variations de stocks producteurs :

Les stocks producteurs comprennent les en-cours de production et les stocks de produits finis. Les variations de stocks producteurs et leur évolution, par exemple à travers une contribution à l'activité de la branche, peuvent donner une information conjoncturelle intéressante.

Les variations de stocks producteurs ne sont cependant pas disponibles avant le printemps n+2 (elles le sont alors au niveau 116 de la nomenclature), ce qui nuit beaucoup à l'intérêt de considérer cette variable.

Variations de stocks totaux :

Pour disposer de variations de stocks dès le printemps n+1, il faut considérer l'ensemble des stocks producteurs, utilisateurs et commerce, calculé alors par produits dans les comptes (hors comptes de patrimoine). Elles ne permettent donc pas d'effectuer des comparaisons entre branches puisque les stocks commerce sont situés dans la branche commerce et qu'il n'y a aucun passage simple entre les stocks utilisateurs par produits et les branches utilisatrices.

8 - Patrimoine : le capital fixe et la dette

Proposition du groupe pour le tableau de bord

Retenir :

- L'évolution de la dette totale, pour la branche agricole et l'ensemble des sociétés non financières (SNF) ;
- L'évolution, par branches et pour l'ensemble des SNF-EI, de la valeur du capital fixe net.
- L'évolution, par branches et pour l'ensemble des SNF-EI, du volume de capital fixe brut, cet indicateur pouvant être regroupé avec l'emploi, sous une rubrique « facteurs de production ».

Dans le cadre central, les comptes de patrimoine sont établis par secteurs institutionnels, sans ventilation par sous-secteurs d'activité. D'un point de vue général, les comparaisons entre activités ne sont donc pas possibles. Cependant, un élément important est disponible par branches : le capital fixe, nécessaires aux estimations de consommation de capital fixe. On est donc amené à distinguer le capital fixe des autres éléments du compte de patrimoine.

Le capital fixe

La notion de capital fixe correspond à un stock de FBCF. Le capital fixe est d'ailleurs évalué à partir d'un modèle d'accumulation-dépréciation de la FBCF (cf. partie du présent rapport consacrée aux comptes de patrimoines). Il est disponible à la fois en branches et pour l'ensemble des SNF-EI, ce qui répond de ce point de vue complètement aux besoins du tableau de bord.

Cette disponibilité intervient normalement dès le compte provisoire, mais en pratique il n'est pas certain qu'il le sera suffisamment tôt pour être intégré dans le tableau de bord présenté à la CCAN de printemps. Cet inconvénient semble toutefois mineur, l'évolution du capital fixe devant plutôt s'apprécier sur moyenne période.

Le capital fixe peut être considéré soit en valeur, soit en volume. Il peut être par ailleurs évalué soit brut, soit net.

- Le capital fixe net traduit plutôt une optique proprement patrimoniale : un bâtiment ou une machine arrivée à la moitié de sa durée de vie peut rendre (approximativement) le même

service instantané qu'un plus neuf, mais assurera un service à venir (actualisé) plus faible, et aura donc une valeur patrimoniale moins grande.

- Avec la même logique, le capital fixe brut correspond plutôt à la description du potentiel productif instantané.

Il semble dès lors logique de privilégier le capital fixe net en valeur pour une optique proprement patrimoniale, et le capital fixe brut en volume pour une description des facteurs de production.

Autres éléments du compte de patrimoine :

On se place ici sous l'hypothèse de l'existence de comptes de patrimoine de la branche agriculture (CCAN) dont le groupe de travail a par ailleurs validé la faisabilité (cf. partie du présent rapport consacrée aux comptes de patrimoine).

Cependant, non seulement les comptes de patrimoines du cadre central (hors capital fixe) ne permettent pas des comparaisons entre activités, mais pour l'ensemble de l'économie, il n'est pas possible de distinguer le patrimoine des entreprises individuelles de celui des (autres) ménages. Les comparaisons avec l'ensemble de l'économie, bien que possibles, sont cependant d'une pertinence réduite : par exemple, une partie importante de la dette (hors actions) concerne les administrations, les ménages et les sociétés financières. En définitive, il faut privilégier la comparaison, en évolution, avec l'ensemble des sociétés non financières. Elle n'est possible qu'à partir du printemps n+2.

Malgré ces fortes restrictions, le groupe estime intéressant de retenir l'endettement pour le tableau de bord. La prise en compte des terrains, non inclus dans le capital fixe, pourrait conduire à retenir également l'ensemble des actifs non financiers. Le groupe a cependant considéré que cela n'était pas justifié étant donné sa proximité avec le capital fixe et l'importance des restrictions indiquées ci-dessus en ce qui concerne la pertinence des comparaisons possibles.

9 - Echanges extérieurs : les agrégats classiques mais des choix techniques à effectuer

Proposition du groupe pour le tableau de bord

Retenir :

- le solde des échanges extérieurs et la variation du solde par rapport à l'année précédente, en valeur (pour l'ensemble de l'économie, on prendra le solde officiel, tous produits confondus y compris tourisme) ;

- l'évolution en pourcentage des deux flux (importations et exportations), en valeur.

On regroupera l'ensemble des produits de l'agriculture et des IAA.

Les échanges extérieurs (importations, exportations et solde) concernent les produits et non les branches d'activité. On peut néanmoins considérer qu'il y a une très bonne adéquation entre produits et branches d'activité, à l'exception du vin qui est un produit des IAA mais qui relève de l'activité agricole (ce qui, techniquement, donne lieu dans les comptes nationaux à un transfert). Pour cette raison, la distinction entre produits agricoles et produits des IAA perd quelque peu de sa pertinence en ce qui concerne le commerce extérieur et il semble préférable de considérer l'ensemble des produits de l'agriculture et des IAA. Cette vision en filière est d'ailleurs celle qui prévaut au sein de la CCAN. Les estimations présentées à cette commission ne sont par ailleurs pas spécifiques au compte satellite et l'on doit considérer qu'il n'y a pas ici d'autre compte que celui du cadre central. Au titre de l'ensemble de l'économie, on retiendra l'ensemble des produits.

Dans les comptes nationaux, les échanges extérieurs des différents produits sont calculés CAF-FAB (importations CAF, exportations FAB). Une correction CAF-FAB est effectuée globalement de telle sorte que le total des biens est FAB-FAB, plus pertinent en terme d'analyse économique. La valorisation des services est compatible avec un total FAB-FAB pour les biens. Le total pour l'ensemble de l'économie correspond au total pour les biens et les services (FAB-

FAB) auquel on ajoute la correction territoriale afin de prendre en compte (tous produits confondus) le tourisme. Les dépenses effectuées en France par les non résidents sont en effet considérées comme des exportations, alors que les dépenses effectuées à l'étranger par les résidents en France sont considérées comme des importations.

Si la comparabilité entre différents biens ne pose pas de problème, le système de valorisation rend un peu moins pertinente la comparaison avec les services et le total de l'économie. Pour ce dernier, plusieurs possibilités peuvent être retenues : considérer le total officiel ; calculer le total hors correction territoriale (le choix étant important notamment au niveau du solde) ; considérer uniquement le total pour les biens et calculer alors un total avant correction CAF-FAB. Cette dernière solution permet une bonne comparabilité, mais au prix d'une restriction du champ et du calcul d'un agrégat spécifique qui au niveau global n'est pas le plus pertinent. Aucune solution ne s'imposant, le groupe a choisi de privilégier la simplicité en retenant pour le tableau de bord le total officiel.

La disponibilité des données est la même que pour la valeur ajoutée ou la production : dès le printemps n+1, et à partir de 1978, au niveau 41 ; à partir du printemps n+2 et de 1990 au niveau 116. La disponibilité est la même en valeur ou en volume (aux prix de l'année précédente, éventuellement chaînés).

Il est pertinent de considérer l'évolution des importations et des exportations en pourcentage. En ce qui concerne le solde, dont le signe peut changer, il est préférable de considérer son évolution en différence. Le groupe a par ailleurs considéré que la variation du solde était difficile à interpréter sans connaître le solde lui-même et qu'il fallait, par conséquent, retenir également le niveau du solde pour le tableau de bord. Il s'agit là du seul agrégat retenu en niveau.

En plus des évolutions en valeur, la décomposition des évolutions des importations et exportations entre volume et prix peut être intéressante. La retenir dans le tableau de bord conduirait cependant à un nombre trop important d'agrégats au titre des échanges extérieurs.

10 - Demande intérieure : la question des intra-consommations conduit à ne considérer que la demande finale

Proposition pour le tableau de bord

Evolution du volume de la demande intérieure finale (consommation finale + FBCF hors animaux vifs et plantations), en regroupant l'ensemble des produits de l'agriculture et des IAA.

En parallèle avec les échanges extérieurs, le groupe a souhaité introduire un agrégat relatif à la demande intérieure. Il s'agit là encore d'effectuer des comparaisons par produits et non par branches. Pour les mêmes raisons, les produits agricoles et ceux des IAA seront regroupés et l'on considèrera l'ensemble des produits au titre de l'ensemble de l'économie.

L'examen d'un agrégat consommation finale+FBCF+consommation intermédiaire a fait apparaître des difficultés autour de l'agrégation de la filière agro-alimentaire, avec la question des consommations intermédiaires et leur (non) consolidation. En définitive, le groupe s'est orienté vers le choix du volume de la demande intérieure finale, définie ici comme la somme de la consommation finale et de la FBCF. Ceci permet en particulier de montrer que le volume de produits alimentaires consommés augmente, bien que le coefficient budgétaire correspondant est en baisse continue.

La FBCF en animaux vifs et en plantations ne sera pas comptabilisée, n'ayant pas la même signification dans notre optique puisque restant sur l'exploitation. Par contre ne pas prendre en compte du tout la FBCF aurait enlevé de la pertinence à nos comparaisons, en particulier du fait des biens d'équipement.

La demande intérieure finale est disponible dans les mêmes conditions que la production ou la valeur ajoutée. En particulier, elle est disponible au niveau 41 dès le printemps n+1. En ce qui concerne l'agriculture, cet agrégat n'est défini que dans le cadre central.

11 - Evolution conjoncturelle des prix et du commerce extérieur : un éclairage hors tableau de bord

Il est possible de comparer les différents indices de prix conjoncturels à la production : l'indice de prix des produits agricoles à la production (IPPAP), lequel comprend le vin, et les différents indices de prix de vente industriels (IPVI). Depuis début 1999, la couverture des IPVI est quasiment exhaustive sur le champ de l'industrie. Si l'on s'en tient au niveau agrégé, on dispose d'indices pour les IAA (lesquels reprennent l'IPPAP pour le vin), pour les biens de consommation, pour les produits de l'industrie automobile, pour les biens d'équipement, pour les biens intermédiaires et pour les produits énergétiques. Un indice « ensemble » et un indice « ensemble hors énergie et IAA » sont également publiés (le champ de ce dernier est celui de l'industrie manufacturière hors IAA). Dans les services aux entreprises, quelques indices sont disponibles (notamment ingénierie et nettoyage), mais ils ne permettent pas d'avoir un indice agrégé.

S'agissant d'indices mensuels à vocation conjoncturelle, leur utilisation n'est pas adaptée à un tableau de bord annuel, voire pluriannuel. Le groupe estime cependant qu'il pourrait être intéressant, par exemple à l'occasion des réunions de décembre de la CCAN, de disposer sur moyenne période de la courbe d'évolution de l'IPPAP, de celle des IPVI relative à l'ensemble de l'industrie, de celle de l'indice des prix d'achats des moyens de production agricoles (IPAMPA), ainsi que de celles relatives à la consommation des produits alimentaires et à l'ensemble de la consommation (IPC). Par ailleurs, il serait intéressant de visualiser les évolutions conjoncturelles des importations, des exportations et de leur solde, à la fois pour l'ensemble de l'économie et pour les produits agro-alimentaires.

IV - LE TABLEAU DE BORD RETENU

Le tableau de bord retenu croise des agrégats avec des branches ou produits.

1 - Les thèmes et agrégats

Par branches

Activité : valeur ajoutée brute au prix de base, en volume (évolution en %)

Prix : prix de la valeur ajoutée brute au prix de base (évolution en %)

Facteurs de production :

- emplois total en équivalents temps plein (évolution en %)
- capital fixe brut en volume (évolution en %)

Productivité : productivité apparente du travail (évolution en %)

Indicateurs de résultat

- valeur ajoutée nette aux coûts des facteurs (évolution en %)
- valeur ajoutée nette aux coûts des facteurs, par équivalent temps plein (évolution en %)
- excédent net d'exploitation (ou revenu mixte) (évolution en %)

Investissement : formation brute de capital fixe (FBCF) en volume (évolution en %)

Patrimoine

- capital fixe net en valeur (évolution en %)
- dette (évolution en %)

Par produits

Echanges extérieurs (par produits)

- solde extérieur (en Md €)
- variation du solde (en Md €)
- exportations en valeur (évolution en %)
- importations en valeur (évolution en %)

Demande intérieure : demande intérieure finale (consommation finale + FBCF) en volume (évolution en %)

2 - Les branches / produits

Les branches / produits retenus correspondent à des postes, éventuellement regroupés, de la nomenclature en 16. L'agriculture bénéficie cependant d'une certaine spécificité.

- *Agriculture*. La branche agriculture retenue est celle du compte satellite présenté à la CCAN. Pour les agrégats définis en produits et non en branches, il s'agit du cadre central des comptes nationaux et l'on regroupera l'ensemble de la filière agro-alimentaire (agriculture et IAA).

- *Industrie agro-alimentaire (IAA)*. Pour les agrégats définis en produits et non en branches, on regroupera l'ensemble de la filière agro-alimentaire (agriculture et IAA).

- *Industrie manufacturière hors IAA*. Elle correspond à la réunion des biens de consommation, des biens intermédiaires, des biens d'équipement et de l'automobile.

- *Services* : le champ est restreint à la réunion des postes Services aux entreprises, Services aux particuliers et Transports.

- *Commerce*.

- *Ensemble de l'économie*. Pour les agrégats définis en branches, on retiendra le champ des seules sociétés non financières et entreprises individuelles (SNF-EI). Pour la dette, on devra cependant se limiter aux sociétés non financières (SNF). Pour les agrégats définis en produits, on retiendra l'ensemble des produits.

3 - Quelques restrictions

- L'investissement des différentes branches, autres que l'agriculture, n'est pas disponible dès le compte provisoire. (Par contre l'agrégat est disponible dès le printemps n+1 pour l'agriculture et l'ensemble des SNF-EI.)

- La dette n'est pas calculée pour les branches autres que l'agriculture. Sous réserve de l'établissement d'un compte de patrimoine de la branche agriculture, la dette de l'agriculture et celle de l'ensemble des SNF seront disponibles à partir de l'année n+2.

- Il peut être préférable de ne présenter certains agrégats qu'en évolution sur moyenne période (productivité, capital fixe).

- Bien que calculée dès le compte provisoire, la consommation de capital fixe peut n'être disponible qu'avec un certain retard par rapport aux autres agrégats. Il en résulte que la présentation à la CCAN des agrégats nets peut ne pas être possible en ce qui concerne la dernière année. Dans ce cas, on présentera les agrégats bruts.

4 - Tableau de bord et CCAN

Le tableau de bord qui est défini ici a vocation, dans l'esprit du groupe de travail, à être présenté chaque année à la CCAN, à l'occasion de la réunion de printemps.

Pour la session de décembre, consacrée notamment au compte prévisionnel, le groupe estime qu'il serait utile de présenter des graphiques correspondant aux indicateurs conjoncturels de prix et de commerce extérieur examinés au III 11 :

- IPPAP et IPAMPA ;
 - Indice de prix à la production pour l'industrie ;
 - Indices de prix à la consommation (indice global et indice des produits alimentaires) ;
- Importations, exportations et solde du commerce extérieur (ensemble des produits et produits agro-alimentaires).

5 - Un exemple de tableau de bord chiffré

A titre d'illustration, on présente ici le tableau de bord renseigné pour l'année 2000.

Tableau de bord pour l'année 2000

Indicateurs	Agriculture	IAA	Industrie	Services	Commerce	Ensemble économie
Indicateur d'activité Valeur ajoutée brute en volume (%)	-2,1	+0,2	+5,5	+5,3	+3,3	+4,6
Indicateur de prix Prix de la valeur ajoutée (%)	+2,1	+1,3	-2,6	+2,0	+0,8	+0,7
Indicateurs de facteurs de production Emploi total en équivalent temps plein (%) Capital fixe brut en volume (%)	-1,9 +1,0	+1,2 +1,1	+0,8 +2,7	+6,3 +5,1	+3,1 +3,5	+3,5 +3,8
Indicateur de productivité Productivité apparente du travail (%)	-0,2	-1,0	+4,6	-0,9	+0,2	+1,0
Indicateurs de résultat Valeur ajoutée nette au coût des facteurs (%) Valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif (%) Excédent net d'exploitation ou revenu mixte (%)	-1,5 +0,4 -2,9	+1,8 +0,6 +2,4	+3,0 +2,2 +3,0	+7,5 +1,2 +9,5	+3,9 +0,8 -1,7	+5,2 +4,4
Indicateurs d'investissement FBCF en volume (%)	-0,5	-1,7	+7,7	+5,2	+11,9	+8,5
Indicateurs de patrimoine Capital fixe net en valeur (%) Dette (%)	3,1 (1)	+1,9	+3,5	+6,7	+4,7	+5,5 +11,3
Indicateurs du commerce extérieur ... Solde extérieur (en milliards d'euros) ... Variation du solde (en milliards d'euros) ... Exportations (en %) ... Importations (%)	+9,6 +0,1 +4,3 +5,3		+2,9 -7,6 +15,3 +19,2	+4,1 +1,0 +22,5 +21,1	+1,9 -0,1 +6,3 +15,9	+17,6 -13,1 +15,3 +20,9
Indicateur de demande intérieure Demande intérieure finale en volume (%)	+0,3		+6,2	+5,8	+2,2	+3,7

Note : les définitions précises des intitulés du tableau sont celles indiquées aux IV 1 et 2.

(1) Pas encore disponible

Sources : Compte national CCAN et comptes nationaux (Insee)

DEUXIEME PARTIE

CONSTRUCTION D'UN COMPTE DE PATRIMOINE POUR L'AGRICULTURE

Le groupe de travail a examiné les questions méthodologiques posées par une éventuelle construction d'un compte de patrimoine pour l'agriculture. Il n'entraîne pas dans son mandat de procéder aux évaluations statistiques. Cependant, les travaux effectués permettent d'espérer un premier chiffrage d'ici à la réunion de juin 2004 de la CCAN. Ces évaluations, probablement encore officieuses, pourraient concerner la période 2000-2002. Dans l'esprit du groupe de travail, le compte de patrimoine de l'année n-2 a vocation à être présenté chaque année à cette commission.

I – LES COMPTES DE PATRIMOINE DANS LES COMPTES NATIONAUX FRANÇAIS

(à partir d'une contribution de J. Bournay)

Les données les plus courantes des comptes nationaux concernent les flux : production, valeur ajoutée, etc. Cependant, le système de comptabilité nationale permet de décrire, dans un cadre complet, non seulement les flux entrant dans le domaine de l'économie, mais aussi l'accumulation qui y a lieu. Ce sont les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine qui permettent de rendre compte de l'état des actifs et des passifs des différents secteurs et de l'économie nationale, alimentés chaque année par les flux de l'économie.

L'établissement des comptes de patrimoine est un enrichissement notable de l'information économique disponible, qui permet d'approfondir les analyses par la prise en compte des «effets de stocks». De plus, alors que les flux ne saisissent que la création de richesse issue de la production, les stocks relient à cette notion d'autres sources telles que (par exemple) la découverte, l'invention, ou la variation de valeur des actifs et passifs existants due à un changement de prix.

L'introduction des comptes de patrimoine rend l'ensemble du cadre central d'autant plus cohérent qu'elle implique l'établissement de liens forts entre les flux et les encours successifs de périodes consécutives.

1 - Actifs économiques

Le concept de patrimoine de la comptabilité nationale repose sur la notion de propriété ; il se définit comme l'état des avoirs détenus et des dettes contractées par une unité institutionnelle, un secteur institutionnel ou par l'ensemble de l'économie à un instant donné.

Les actifs enregistrés dans les comptes de patrimoine sont des actifs économiques, c'est-à-dire des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés, individuellement ou collectivement, par des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires.

Par avantages économiques, on entend, d'une part, les revenus primaires (excédent d'exploitation en cas d'utilisation propre, revenus de la propriété en cas d'utilisation par des tiers) tirés de l'utilisation de l'actif et, d'autre part, le montant qui pourrait être obtenu en cas de cession ou de liquidation, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention.

L'ensemble des éléments composant le patrimoine ne comprend donc que des actifs ayant fait - ou susceptibles de faire - l'objet de transactions. La restriction à une conception marchande du patrimoine conduit à exclure des éléments que l'on pourrait s'attendre à trouver ou souhaiterait voir figurer dans les comptes (le capital humain, le patrimoine naturel, le domaine public naturel, les biens durables des ménages, les droits à la retraite liés au système de répartition, etc...).

2 - Patrimoine et valeur nette

Le solde du compte de patrimoine d'une entité quelconque, à une date donnée, est la valeur nette, qui se définit comme la différence entre la valeur de tous les actifs de cette entité et la valeur de tous ses passifs à la date considérée.

Le tableau 1 donne un aperçu simplifié des éléments qui constituent un compte de patrimoine, et fait apparaître son solde.

TABLEAU 1 - COMPTE DE PATRIMOINE SIMPLIFIÉ

Actifs		Passifs	
AN	Actifs non financiers		
AN.1	Actifs produits		
AN.11	Actifs fixes		
AN.12	Stocks		
AN.13	Objets de valeur		
AN.2	Actifs non produits		
AN.21	Actifs corporels non produits		
AN.22	Actifs incorporels non produits		
AF	Actifs financiers	AF	Passifs financiers
AF.1	Or monétaire et DTS	AF.2	Numéraire et dépôts
AF.2	Numéraire et dépôts	AF.3	Titres autres qu'actions
AF.3	Titres autres qu'actions	AF.4	Crédits
AF.4	Crédits	AF.5	Actions et autres participations
AF.5	Actions et autres participations	AF.6	Réserves techniques
AF.6	Réserves techniques	AF.7	d'assurance
AF.7	d'assurance		Autres comptes à payer
	Autres comptes à recevoir		
		B.90	Valeur nette

Le tableau 2 décrit les différents types d'actifs non financiers

TABLEAU 2 - LES DIFFERENTS TYPES D'ACTIFS NON FINANCIERS

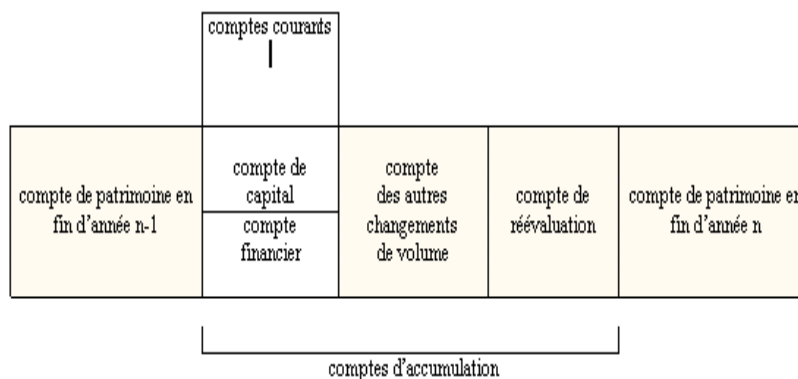
Actifs produits	Fixes	Corporels	Logements Autres bâtiments et ouvrages de génie civil Machines et équipements Actifs cultivés
		Incorporels	Prospection minière et pétrolière Logiciels Originaux artistiques
	Stocks		Matières premières et fournitures Travaux en cours Produits finis Biens destinés à la revente
	Objets de valeur		Pierres et métaux précieux Antiquités et autres objets d'art
Actifs non produits		Corporels	Terrains Gisements Ressources biologiques non cultivées Réserves d'eau
		Incorporels	Brevets Baux et autres contrats cessibles Fonds commerciaux

3 - Patrimoines et variations de patrimoine

A un compte de patrimoine, bilan à une date donnée et pour une entité donnée, sont liés les comptes de variations de patrimoine qui lui correspondent. Ces derniers constituent l'articulation entre les bilans successifs de l'entité concernée. En effet, entre le début et la fin d'une période comptable, le patrimoine se modifie dans sa composition et en valeur. Ces modifications proviennent des opérations effectuées au cours de la période (acquisitions - cessions d'actifs corporels et incorporels, naissance - extinction de créances et de dettes), et des variations de valeur des éléments patrimoniaux. La liaison entre le patrimoine d'ouverture et le patrimoine de clôture s'effectue au moyen du compte de capital, du compte financier, du compte des autres changements de volume d'actifs et du compte de réévaluation, qui retracent l'accumulation de la période, la consommation de capital fixe ainsi que les mouvements non liés à la production ; ces derniers retracent aussi bien les modifications patrimoniales liées aux découvertes, inventions, disparitions, transformations, transferts et autres événements imprévus (compte des autres changements de volume d'actifs) qu'aux mouvements des prix (compte de réévaluation).

Le tableau 3 résume l'articulation entre les comptes de flux et les comptes de patrimoine.

TABLEAU 3 - COMPTES DE FLUX ET COMPTES DE PATRIMOINE



Le lecteur trouvera en annexe le chiffrage de cette articulation entre les comptes de flux et les comptes de patrimoine pour l'ensemble de l'économie française entre la fin 2000 et la fin 2001.

II - LES GRANDES OPTIONS POUR UN COMPTE DE PATRIMOINE DE L'AGRICULTURE

1 - Un compte de la branche agricole cohérent avec le compte spécifique présenté à la CCAN

Dans le cadre central, les comptes de patrimoine sont effectués, pour des raisons conceptuelles, par secteurs institutionnels : sociétés non financières, sociétés financières, ménages (y compris entreprises individuelles), administrations, institutions sans but lucratif au service des ménages, reste du monde. Le groupe de travail s'est cependant attaché à examiner la possibilité d'établir un compte de patrimoine de la branche Agriculture, en choisissant de retenir le champ du compte spécifique présenté à la CCAN et fourni à Eurostat. Centré sur les exploitations agricoles, ce compte possède le statut de compte satellite.

Cette idée avait déjà fait l'objet de réflexions au milieu des années quatre-vingt-dix, notamment au Scees, à l'occasion du passage des comptes nationaux à la base 95 (cf. note de Pierre Muller reproduite en annexe). Bien que ne rentrant pas dans les canons habituels de la comptabilité nationale, elle peut être justifiée sur deux plans, au-delà de l'intérêt qu'un tel compte présenterait (question préalable qui n'est pas l'objet de cette partie du rapport) :

- d'une part l'examen des différents postes d'un éventuel compte de patrimoine montre que, dans le cas de l'agriculture, il est possible d'effectuer des hypothèses raisonnables permettant d'isoler, au sein du patrimoine des ménages, la partie correspondant à l'activité agricole. Il n'est absolument pas dans l'idée du groupe de travail de proposer une méthodologie générale d'élaboration de comptes de patrimoine par branches, mais d'utiliser au mieux les spécificités de l'agriculture en France ;
- d'autre part, s'agissant d'un compte satellite, il est légitime de s'écarter quelque peu de la méthodologie des comptes de patrimoine du cadre central de façon à prendre en compte au mieux une problématique particulière.

Avant de développer les travaux et analyses du groupe de travail, indiquons dès à présent que le résultat de ces investigations aboutit à l'idée qu'un tel compte de patrimoine est possible. Certes, un certain nombre d'hypothèses simplificatrices voire réductrices sont nécessaires et bien des difficultés apparaissent dès lors que l'on s'engage dans les travaux de chiffrage. Mais malgré tout, la conclusion du groupe est que tout ceci ne remet pas en cause l'intérêt des travaux qui peuvent être menés et qui devront progressivement être améliorés.

Cette ambition ne saurait pour autant s'appliquer raisonnablement à l'établissement de la séquence complète des comptes (comptes courants, comptes d'accumulation, compte de patrimoine). Même dans le cas de l'agriculture, effectuer l'ensemble des comptes pour la branche et non pour les ménages n'apparaît pas réaliste : comment séparer par exemple au sein de l'épargne ou des impôts du ménage, la part liée à l'activité agricole ? Cette restriction ne signifie pas que le compte de patrimoine ne sera pas cohérent avec les comptes de flux : il le sera à la fois par le champ retenu (celui de la CCAN) et les concepts utilisés (ceux du SEC 95). Simplement, l'articulation ne sera pas explicitée. Malgré tout, le groupe considère que l'élaboration d'un tel compte constitue une réelle ambition sur le plan technique et conserverait un grand intérêt pour la connaissance de l'activité agricole.

2 - La délimitation du champ et les principales hypothèses retenues

Ce compte de patrimoine concernera la branche agriculture. Il décrira les actifs et passifs clairement liés à l'activité productive agricole, qu'ils appartiennent à des unités agricoles ou non agricoles. Ce choix fondamental permettra de présenter à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation un compte de revenu et un compte de patrimoine établis sur un champ identique : la branche agriculture, dont l'activité relève des exploitants individuels, mais aussi des exploitations agricoles sous formes sociétaires de plus en plus nombreuses, ainsi que des entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), les coopératives viticoles, etc.

Un point essentiel concerne les terrains. Si l'on considère les exploitants agricoles, seules les terres agricoles (y compris celles sur lesquelles sont assises les bâtiments agricoles) doivent être considérées comme faisant partie des actifs de la branche agriculture ; les terrains urbanisables détenues par les agriculteurs doivent être exclues. En revanche, les terres agricoles qui n'appartiennent pas à des exploitants agricoles, comme les terres en fermage, sont à ajouter aux actifs de la branche. La totalité des terres agricoles (et seulement agricoles) doit figurer ainsi au compte de patrimoine de la branche agriculture.

En ce qui concerne le logement, le groupe de travail a considéré qu'il relevait entièrement du patrimoine du ménage en tant que tel et qu'il ne devait pas être comptabilisé dans le compte de patrimoine de la branche agricole, même lorsqu'il est situé sur l'exploitation.

3 - Les principaux éléments du compte de patrimoine

Le compte de patrimoine de la branche agricole (cf. tableau 4) suivra la présentation du cadre central, le contenu des différents postes d'actifs et passifs devant être précisé en fonction du domaine agricole.

TABLEAU 4 - PRINCIPAUX ELEMENTS PATRIMONIAUX DE LA BRANCHE AGRICULTURE

ACTIFS
<p>ACTIFS NON FINANCIERS</p> <p>Actifs produits</p> <p>Actifs fixes</p> <p>Produits agricoles</p> <p><i>Bétail (animaux reproducteurs ou de trait)</i></p> <p><i>Plantations</i></p> <p>Produits non agricoles</p> <p><i>Matériel</i></p> <p><i>Bâtiment, aménagement de terrain</i></p> <p><i>Autres produits</i></p> <p>Stocks et travaux en cours</p> <p>Stocks producteurs et travaux en cours</p> <p><i>Produits finis</i></p> <p><i>Travaux en cours de végétaux</i></p> <p><i>Travaux en cours d'animaux</i></p> <p>Stocks utilisateurs</p> <p><i>Matières et fournitures</i></p> <p>Actifs non produits</p> <p>Actifs corporels</p> <p>Terrains agricoles</p> <p>Terrains bâtis</p> <p>Actifs incorporels</p>
<p>ACTIFS FINANCIERS</p> <p>Immobilisations financières</p> <p>Parts dans les organismes agricoles</p> <p>Autres</p> <p>Valeurs réalisables</p> <p>Avances et acomptes versés</p> <p>Créances d'exploitation</p> <p>Valeurs disponibles</p>
PASSIFS
<p>Passifs financiers</p> <p>Encours des prêts</p>

Dans les **actifs (non financiers) produits**, les actifs de produits agricoles apparaîtront explicitement. Les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations constituent en effet des actifs fixes. Les récoltes non vendues, les animaux destinés à la consommation sont enregistrés en stocks. Les actifs fixes de produits non agricoles se composent principalement du matériel agricole (tracteurs, machines agricoles, machines d'usage général, véhicules...) et d'ouvrages de bâtiment-travaux publics (constructions neuves à usage agricole, gros entretien, travaux d'aménagement des terrains, par exemple pour irrigation et drainage). Conformément à ce qui a été dit précédemment, les bâtiments ne comprennent pas le logement. Les stocks de produits non agricoles correspondent aux matières premières et fournitures nécessaires au processus de production (engrais, produits phytosanitaires...).

Les **actifs (non financiers) non produits** sont principalement constitués par les terres agricoles, quel que soit leur propriétaire. Ils comprennent aussi les terrains bâtis sur lesquels sont construits des bâtiments utilisés dans la production agricole.

Les actifs (non financiers) incorporels seront considérés comme nuls. En ce qui concerne les actifs produits, cette hypothèse concerne essentiellement les logiciels informatiques produits par la branche agriculture, pour lesquels on ne dispose d'aucune source et dont on peut penser que la valeur est négligeable sinon nulle. Pour les actifs non produits, l'hypothèse se justifie par

le fait que les quotas laitiers et les droits à produire ne peuvent faire l'objet de transactions en tant que tels. Ils sont, de fait, inclus dans la valeur des terres ou des exploitations. On considèrera par ailleurs qu'il n'y a pas d'objets de valeur attribuables à l'activité agricole en tant que telle.

Les **actifs financiers** directement liés à l'activité agricole seront, en ce qui concerne les immobilisations, composés des parts sociales détenues par les agriculteurs dans les coopératives agricoles, les CUMA, le Crédit agricole.

Les **passifs financiers** feront apparaître l'encours des prêts accordés aux agriculteurs à des fins professionnelles : foncier, équipement, court terme...

Les règles retenues pour l'évaluation des différents postes seront les mêmes que celles du cadre central. Les éléments patrimoniaux sont évalués au prix en vigueur en fin d'année. S'ils sont achetés, les actifs sont valorisés au prix d'acquisition en vigueur au 31 décembre. S'ils sont produits, ils sont valorisés a priori au prix de base au 31 décembre, à défaut aux coûts de production si les biens sont produits pour compte propre, comme les plantations. La valeur des actifs fixes est toutefois diminuée de la consommation de capital fixe, pour tenir compte de l'usure et de l'obsolescence des biens.

4 - Les évaluations déjà existantes et les principales sources disponibles

S'il n'y a pas actuellement de compte de patrimoine de la branche agricole, il existe cependant un certain nombre d'éléments susceptibles d'être repris dans ce compte :

- les actifs fixes produits (ou capital fixe), établis dans les comptes nationaux français à partir d'un modèle d'accumulation-dépréciation des investissements passés, sont disponibles dans le cadre central par branches (comme la FBCF qui permet d'alimenter le modèle). Dans le compte de l'agriculture, le même modèle existe et permet d'évaluer des stocks de capital fixe. Ceux-ci ne sont pas publiés mais constituent un élément indispensable dans le calcul de la consommation de capital fixe nécessaire à l'obtention des agrégats nets présentés à la CCAN.
- la valorisation des terres agricoles est déjà réalisée pour le cadre central, comme élément du compte de patrimoine de l'économie nationale. Les superficies du recensement de l'agriculture ou de l'enquête Teruti sont valorisées par les prix de l'enquête vénale des terres.

Ces deux postes, qui constituent des éléments très importants pour le futur compte de patrimoine, ont été expertisés par le groupe. Les autres postes du compte de patrimoine ont nécessité un travail de recherche d'information et de confrontation des sources.

Le Rica (Réseau d'information comptable agricole), enquête par sondage sur les exploitations « professionnelles », constitue bien sûr une source privilégiée. Cependant, le groupe de travail a considéré que le RICA ne devait pas constituer a priori l'unique source statistique mobilisée pour compléter le compte de patrimoine. Malgré l'avantage de la simplicité, plusieurs arguments ont conduit à ce choix de la diversité des sources potentielles :

- il est dans la logique des comptes nationaux d'effectuer la synthèse de toutes les informations statistiques mobilisables ;
- le Rica présente, comme toute source statistique, un certain nombre de limites qui entraînent la nécessité de le corriger ou de lui substituer parfois d'autres estimations : les comptes nationaux ayant une vocation d'exhaustivité, il faut extrapoler ses résultats pour couvrir les petites exploitations agricoles (un coefficient de 1,05 est souvent avancé, à défaut de données plus précises) ; l'échantillon ne comporte pas de très grandes exploitations, notamment viticoles, ce qui introduit un certain biais ; dans ce cas la source fiscale peut apporter un complément d'information. Les entreprises de services agricoles, les CUMA, les coopératives viticoles devront également être couvertes grâce à des sources spécifiques ou fiscales. Par ailleurs, les règles comptables du RICA ne sont pas toujours cohérentes avec les règles de comptabilité nationale.
- sur certains postes, d'autres sources peuvent être préférées au Rica. Ainsi, afin d'assurer la cohérence entre les comptes courants et le compte de patrimoine, les données physiques des

organismes professionnels et les prix de production pourront être mis à profit pour valoriser certains stocks. Autre exemple, les encours du Crédit agricole (CASA) primeront dans le chiffrage de la dette bancaire, le RICA permettant cependant de tenir compte des prêts accordés par les autres banques.

Compte tenu des sources nécessaires, et notamment du RICA, le compte de patrimoine d'une année n ne sera pas disponible avant le printemps de l'année n+2 (compte semi-définitif).

III - L'EXAMEN DES PRINCIPAUX POSTES : SOURCES STATISTIQUES ET CHOIX METHODOLOGIQUES

1 - Les actifs fixes produits (ou capital fixe)

La méthode préconisée par les comptes nationaux pour valoriser les actifs fixes produits est en place depuis la base 80. Elle assure la cohérence entre les flux et les stocks : la valeur des actifs fixes dans le compte de patrimoine de clôture est égale à la valeur dans le compte de patrimoine d'ouverture, plus les acquisitions nettes d'actifs (formation brute de capital fixe, ou investissement), moins la consommation de capital fixe correspondant à l'usure normale des actifs, plus les autres changements de volume (positifs ou négatifs) retraçant par exemple les pertes exceptionnelles, plus les gains nominaux de détention (positifs ou négatifs) dus à l'évolution des prix.

La méthode utilisée pour la branche agricole, comme pour l'ensemble de l'économie dans le cadre central des comptes nationaux, est celle de l'inventaire permanent. Cette méthode assure que le champ conceptuel des actifs fixes produits est le même que celui des flux de FBCF. Ainsi les terrains ne sont pas concernés en tant qu'actifs non produits. De même, il y a cohérence dans les modes de valorisation. Il s'agit, comme cela est le cas en comptabilité nationale lorsque c'est possible, d'une valorisation au prix du marché. Le cas des plantations fait exception : faute de prix de marché, on comptabilise les coûts de production.

La méthode de l'inventaire permanent fait l'objet d'une annexe technique dans laquelle sont indiquées les durées de vie propres à l'agriculture. On n'en présentera ici qu'un bref aperçu. Le suivi des investissements sur une période suffisamment longue permet de déterminer le niveau du stock de capital. Si l'on fait abstraction d'éventuelles pertes exceptionnelles et de l'évolution des prix, traitées par ailleurs, la valeur du capital de l'année est en effet reliée à celle de l'année précédente par la relation suivante :

Capital net (n) = Capital net (n-1) + Entrées dans le capital (n) - Sorties du capital (n)

soit :

Capital net (n) = Capital net (n-1) + Formation brute de capital fixe (n) - Consommation de capital fixe (n).

La consommation de capital fixe correspond à l'usure ou à l'obsolescence normale des biens constituant le capital. Elle s'observe tout au long de la durée de vie effective de l'actif. Il s'agit d'une dépréciation économique, et non d'un amortissement fiscal.

Afin d'illustrer la méthode, prenons l'exemple des tracteurs. Le parc est constitué de tracteurs qui ont été mis en service un, deux, voire vingt quatre ans auparavant. La durée de vie moyenne d'un tracteur a été évaluée à 12 ans (et la durée maximum vraisemblable à 24). On fait l'hypothèse que, dans chaque génération de tracteurs, la durée de vie n'est pas homogène mais suit une loi log-normale. Ceci signifie simplement qu'un grand nombre de tracteurs ont une durée de vie proche de la durée de vie moyenne, et qu'ils sont de moins en moins nombreux à avoir une durée de vie soit très courte, soit très longue. Une deuxième hypothèse porte sur la dépréciation, supposée linéaire : si la durée de vie d'un tracteur est de 10 ans, la dépréciation annuelle est de 1/10. La combinaison de ces deux hypothèses permet de calculer, année après année, la dépréciation relative à chaque génération de tracteurs. Dès lors, pour établir la consommation de capital fixe de l'année n, il faut récapituler la consommation de capital fixe observée cette année-là pour les différentes générations de tracteurs présentes dans le parc.

Si l'utilisation du modèle de l'inventaire permanent n'a pas suscité d'interrogation particulière au sein du groupe de travail, la discussion sur les durées de vie des différents biens a posé le problème de leur actualisation périodique. Il est en effet admis que ces durées ont tendance à se raccourcir, comme c'est par exemple le cas pour les plantations. Cependant, les durées actuelles datent de la mise au point de la base 95 des comptes nationaux et la question délicate de leur actualisation n'est probablement pas encore à mettre à l'ordre du jour. En conclusion, ce poste du compte de patrimoine a été considéré comme établi, même s'il est toujours possible d'apporter à l'avenir des améliorations.

2 - Les stocks

On utilisera ici la terminologie adoptée traditionnellement dans les comptes nationaux français : les stocks utilisateurs correspondent aux matières premières et fournitures, les stocks producteurs correspondent à la fois aux produits finis et aux travaux en cours. On examinera rapidement le cas des stocks utilisateurs, lesquels posent peu de problèmes, avant d'étudier plus en détail les questions soulevées par l'évaluation des stocks producteurs. Le cas très spécifique du vin nécessite un examen à part.

2.1 - Les stocks utilisateurs

Les stocks utilisateurs correspondent aux matières premières et fournitures stockées par la branche agricole et destinées à entrer dans le processus de production en tant que consommations intermédiaires : semences, engrais, phytosanitaires, aliments pour animaux, produits énergétiques, etc. Ils doivent être valorisés au prix d'acquisition, c'est à dire au prix du marché, en date du 31 décembre de l'année considérée en ce qui concerne les comptes de patrimoine.

Le groupe a constaté qu'il n'existe qu'une source possible pour ces stocks : le Rica, dont l'utilisation ne devrait poser que des problèmes relativement mineurs. Deux méritent d'être signalés :

- Le champ du Rica ne comprend que les exploitations dites « professionnelles », lesquelles représentent de l'ordre de 95% du potentiel agricole de l'ensemble des exploitations. Il conviendra donc de redresser les évaluations effectuées à partir du Rica par un coefficient de l'ordre de 5%, sauf information particulière.
- La valorisation des stocks est réalisée à partir des derniers achats effectués. Elle ne correspond donc pas exactement à une valorisation au 31 décembre. En pratique, une correction peut être envisagée lorsque les prix ont été très fluctuants au cours de l'année. Ce peut être notamment le cas pour les produits pétroliers et les engrais.

2.2 - Les stocks producteurs (hors vin)

Les stocks producteurs comprennent les produits finis, c'est-à-dire les productions agricoles stockées dans les exploitations par la branche agriculture. Il s'agit des récoltes de céréales, oléagineux, protéagineux, autres cultures industrielles, fourrages, pommes de terre, fruits. Les stocks producteurs comprennent aussi les travaux en cours de produits agricoles, c'est-à-dire la production agricole des exploitations qui n'est pas encore terminée. Les travaux en cours concernent les légumes (légumes d'hiver, récoltés au début de l'année suivante), le vin (qui nécessite un vieillissement, et qui sera traité dans le point suivant), le bétail élevé pour la viande), les volailles et autres petits animaux (lapins...).

Pour la clarté de l'exposé, on examinera successivement les questions plutôt conceptuelles et les problèmes plutôt liés aux sources statistiques, même si cette distinction est parfois un peu artificielle. En préalable, le groupe a d'ailleurs examiné, pour la rejeter en définitive, l'idée que les stocks fassent l'objet d'une évaluation exclusivement à partir du Rica et à partir des concepts de comptabilité d'entreprises. Si cette option présente à la fois l'avantage de la simplicité et celui d'être plus parlant pour certains utilisateurs, elle présente le grave inconvénient de supprimer la cohérence entre les différents éléments des comptes de l'agriculture. Et si sur les stocks la vision des comptes d'entreprises présente un intérêt, et pourrait à ce titre faire l'objet d'un chiffrage particulier, en ce qui concerne le capital fixe, les comptes d'entreprises (aux coûts historiques) en offrent beaucoup moins.

a) Les questions principalement conceptuelles

Le mode de valorisation des stocks est une question délicate sur laquelle le groupe s'est penché. Le SEC 95 prévoit d'une façon générale que les stocks doivent être valorisés au prix de base, c'est-à-dire hors impôts sur les produits mais y compris subventions sur les produits, en cohérence avec le mode de valorisation retenu pour la production. Cependant, dans le cas de l'agriculture, la subvention est assise sur la production et non sur la vente des produits ; elle est souvent perçue (et donc affectée, qu'elle soit dépensée ou placée) avant la fin de l'année. Le groupe a dès lors conclu qu'une valorisation hors subvention était souhaitable, sous peine d'aboutir à des incohérences, comme par exemple un double compte avec les actifs financiers. En fait, dès lors que la subvention est assise sur la production et non sur la vente du produit (ce cas de figure étant très atypique), il est logique et non contradictoire avec le SEC 95 de valoriser les stocks au prix de vente et non au prix de base. La subvention étant déjà perçue, la valeur du stock pour l'agriculteur doit être valorisée, en tant qu'élément de patrimoine, en n'incluant pas cette subvention.

Le SEC 95 prévoit explicitement que les travaux en cours de produits agricoles (animaux élevés pour leur viande par exemple) sont évalués sur la base des prix observables sur le marché (SEC § 7.38), plutôt que sur la base d'une fraction du prix du produit fini similaire comme il est conseillé dans les autres cas. Cette spécificité agricole ne pose pas de problème particulier ; il en est déjà tenu compte dans les comptes de flux, les travaux en cours constituant une composante de la production.

En ce qui concerne les intraconsommations, il a été décidé que l'on ne pouvait pas ignorer, contrairement à ce qui est fait actuellement pour le compte présenté à la CCAN, qu'une partie de la production était stockée en fin d'année, dans l'attente de son autoconsommation. Des hypothèses, forcément simplificatrices, devront être faites. Le compte de production présenté à la CCAN devra en tenir compte à l'occasion du changement de base pour être cohérent avec le compte de patrimoine.

b) Les problèmes principalement liés aux sources statistiques

Trois sources sont mobilisables pour valoriser les stocks producteurs de l'agriculture :

- les sources sur les quantités physiques et les prix des différents produits,
- le RICA, Réseau d'information comptable agricole,
- le SIE, Système intermédiaire d'entreprises, alimenté par les déclarations fiscales.

Chaque source présente des avantages et des inconvénients. Les sources par produits permettent une articulation avec le compte de production et offrent la possibilité d'interpréter les évolutions ; elles sont rapidement disponibles. La source Rica est facile à mobiliser : le bilan des exploitations professionnelles est établi chaque année, avec des conventions assez proches de celles des comptes de patrimoine mais pas totalement identiques ; cette source est disponible à la fin de l'année n+1. La source fiscale, bien que très incomplète, comporte un nombre de déclarations important par rapport à l'échantillon RICA et pourrait apporter des données de cadrage ; elle n'apporte aucune information par produits et n'est disponible qu'au cours de l'année n+2. Le groupe de travail a examiné chacun des trois types de sources.

Un essai de confrontation des différents chiffréments possibles a également été réalisé sur la période 1999-2001. L'ordre de grandeur serait de 12 Md€ hors vin avec les sources par produits. Le bétail (6 Md€) et les céréales-oléagineux-protéagineux (2 Md€) en représentent l'essentiel. L'utilisation du Rica aboutit à un niveau relativement voisin (bien qu'un peu supérieur), mais n'est pas cohérent avec l'estimation précédente en terme d'évolution. L'utilisation du SIE conduit enfin à un niveau nettement supérieur.

Statistiques de quantités physiques et de prix

Dans le cas des végétaux, le suivi mensuel des livraisons ou des taux de stockage par les organisations professionnelles permet de déterminer les quantités stockées au 31 décembre. C'est le cas pour les céréales et les plantes industrielles, les fruits, les pommes de terre. Pour

les légumes, les travaux en cours peuvent être estimés à partir des calendriers de production des enquêtes de conjoncture du Scees. Dans le cas du tabac, seul le Virginie est livré l'année même et les autres catégories sont comptabilisées en travaux en cours. Dans le cas des betteraves sucrières, on suppose que la production est livrée immédiatement aux transformateurs. Pour les animaux, la statistique agricole annuelle fournit les effectifs en fin d'année. Le lait brut n'est pas stockable, il est immédiatement transformé. Enfin les services ne sont pas stockables, par nature. En dehors du vin, seules les plantes ne peuvent être évaluées à partir des statistiques sur les produits.

En ce qui concerne les prix, il convient de distinguer les productions végétales des productions animales. Dans le cas des productions végétales, il est proposé d'utiliser le prix moyen de la campagne utilisé pour la valorisation de la production. Comme la campagne de commercialisation s'étale du second semestre n au premier semestre n+1, on peut convenir que le prix moyen sur cette période correspond au prix au 31 décembre de l'année n. Dans le cas des céréales, qui constitueront l'essentiel des stocks, une sophistication à l'aide des indicateurs conjoncturels n'aurait pas beaucoup de sens compte tenu des modes de paiements de la profession (avances, compléments, régularisations sur l'ensemble de la campagne). Dans le cas des productions animales, le prix moyen utilisé pour valoriser la production correspond au prix moyen des abattages pratiqués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Ce prix ne peut donc être utilisé pour valoriser les stocks au 31 décembre. Il mérite d'être actualisé par les indices de prix des productions animales (IPPAP). Le prix moyen des abattages s'applique à des tonnes équivalent-carcasse mais peut aussi être établi par tête de bétail abattu. Ce prix s'appliquerait aux effectifs présents sur les exploitations, d'après la Statistique agricole annuelle.

Rica

Sur le champ des exploitations professionnelles, le Rica donne directement la valeur des stocks et encours dans le bilan. Les stocks du RICA comprennent les produits destinés à l'intraconsommation, c'est-à-dire les végétaux (céréales, fourrages...) destinés à l'alimentation animale.

Cependant, l'utilisation des données du Rica présente un certain nombre d'inconvénients qui ont déjà été présentés dans les généralités du point « Les évaluations déjà existantes et les principales sources disponibles » ou à l'occasion de l'examen des stocks utilisateurs.

Sources fiscales (SIE)

En dehors du vin, l'intérêt de cette source est limité par le fait que son champ est loin d'être exhaustif en ce qui concerne l'agriculture. La méthode envisageable consiste à redresser les stocks producteurs en fonction du taux de couverture obtenu sur la production. Cependant, l'importance du redressement obtenu (coefficient de 1,45 en 2000) montre que cette méthode est particulièrement incertaine.

Conclusion

Le groupe estime préférable de valoriser les stocks producteurs (hors vin) à partir des diverses sources par produits, à l'exception des plantes pour lesquelles il n'y a pas de source. Le Rica sera alors utilisé.

2.3 - Les stocks de vin

Le fait d'examiner à part les stocks de vin se justifie doublement : d'une part les sources statistiques sont différentes et posent des problèmes spécifiques ; d'autre part les montants en jeu et les incertitudes sont considérables. A cet égard, le groupe considère qu'il conviendra d'isoler les stocks de vin dans la présentation qui sera faite du futur compte de patrimoine, de façon à ce que ce poste ne brouille pas l'analyse des stocks.

Si l'on reprend les trois sources envisagées pour les stocks producteurs, le constat effectué est le suivant :

- Il n'existe pas de source « produit » pour les stocks de vin au 31 décembre.
- Le Rica présente l'avantage que les instructions de collecte préconisent de valoriser le stock au prix « départ ferme », au cours du jour de la clôture d'exercice, en tenant compte du cru et du vieillissement. Il présente cependant deux inconvénients : d'une part une couverture insuffisante sur les grands domaines viticoles ; d'autre part, le fait que la date de clôture d'exercice est souvent décalée par rapport au 31 décembre. Il s'agit là d'un problème général au Rica, mais qui présente une acuité particulière dans le cas des exploitations viticoles qui clôturent souvent en juillet ou en août.
- La source fiscale « entreprises » présente probablement un meilleur taux de couverture, mais le problème des dates de clôture d'exercice se pose dans les mêmes termes que pour le Rica. Elle présente par ailleurs l'inconvénient de ne pas prendre en compte le vieillissement du vin. C'est probablement ce qui explique qu'elle fournit une estimation qui paraît largement sous-évaluée : environ 6 milliards d'euros en 2000, contre environ 9 milliards avec le Rica.

Une source spécifique au vin existe cependant, en ce qui concerne les quantités : la DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) donne les stocks à la propriété en fin de campagne, c'est-à-dire au 31 juillet. Celles-ci sont a priori exhaustives (elles dépassent de 28% celles estimées à partir du Rica).

Ces différents éléments ont conduit le groupe à retenir :

- des quantités provenant de la DGDDI, après correction pour passer à une estimation au 31 décembre. Cette correction peut être effectuée en exploitant les déclarations de récolte et les sorties de chais. Une ventilation AOC+VDQS/autres vins est par ailleurs possible.
- une valorisation à partir de prix unitaires, issus des comptes nationaux ou du Rica.

La question du Cognac reste toutefois à examiner, puisque les quantités provenant de la DGDDI ne comprennent pas les stocks de Cognac anciens à la propriété. De même, il faudra évaluer les stocks d'eau de vie sur les exploitations.

En définitive, la valeur des stocks sera supérieure à la fois à celle fournie directement par le RICA et à celle correspondant à la source fiscale « entreprises », les quantités étant sous-estimées dans le Rica, alors que les prix le sont dans la source fiscale « entreprises ». Ultérieurement, il pourrait être intéressant de comparer sur la durée les évolutions respectives de la source fiscale « entreprises » et du Rica, et de vérifier si les grandes sociétés viticoles sont bien incluses dans la source fiscale.

3 - Les terrains

Le fait que le groupe de travail ait retenu d'étudier la possibilité d'effectuer un compte de la branche agricole, au sens de la CCAN, a plusieurs conséquences en ce qui concerne l'évaluation des terrains :

- tous les terrains agricoles seront pris en compte, quel que soit le mode de faire valoir, qu'ils appartiennent ou non à des ménages agricoles. Les terres urbanisables n'ont par contre pas à être prises en compte.
- Les forêts n'entrent pas dans le champ considéré. Cependant, la question du reboisement a été posée et le groupe s'est penché sur la question des surfaces boisées rattachées à des exploitations agricoles.

3.1 - Les terrains agricoles

L'évaluation de la valeur des terrains agricoles est effectuée chaque année par le Scees de façon à alimenter les comptes de patrimoine du cadre central de l'Insee. Les surfaces sont obtenues à partir de l'enquête Teruti. Elles sont valorisées par des prix issus de l'enquête Valeur vénale des terres.

En 2001, la valeur totale des terres agricoles s'élèverait à 136,1 Md€. On trouvera en annexe les évaluations présentées par le Scees sur la période 1988-2001.

3.2 - Les surfaces boisées rattachées aux exploitations

De façon à pouvoir apprécier l'importance de ces surfaces et l'enjeu de leur intégration dans le compte de patrimoine, le Scees a effectué une évaluation à partir du recensement agricole de 2000. Les surfaces boisées rattachées à des exploitations agricoles représenteraient 1 281 797 ha. La seule source disponible pour les prix des terrains boisés est la SCAFR. Pour l'ensemble des forêts non bâties, le prix moyen s'élève à 3290€/ha. On obtient alors une valeur de 4,2 Md€ (2,9 Md€ pour les seules exploitations professionnelles, c'est à dire appartenant au champ du Rica). Mais si l'on retient le prix moyens des forêts non bâties de moins de 10 ha, peut-être plus représentatives des surfaces boisées rattachées à des exploitations agricoles, on obtient 3,7 Md€ (2,6 Md€ pour le champ du Rica).

Ce dernier montant est très supérieur à ce qu'indique le Rica lui-même, soit 0,1 Md€. Plusieurs raisons laissent cependant penser que le Rica sous-évalue ce montant. En particulier, il est vraisemblable que les prix utilisés mélangent les prix de terrains boisés exploités avec d'autres non exploités.

En conclusion, le groupe a considéré qu'il convenait d'intégrer dans les évaluations le montant des surfaces boisées rattachées aux exploitations agricoles, mais que sa faiblesse par rapport à la valeur des terres agricoles ne justifiait pas d'investigation approfondie pour évaluer des évolutions annuelles. En conséquence, le groupe considère qu'il n'y a probablement pas lieu d'effectuer, dans les publications, de distinction entre terrains boisés ou non.

4 - Les actifs financiers

Le groupe de travail a tout d'abord examiné les sources disponibles et s'est interrogé sur l'éventualité de négliger les actifs financiers dans le compte de patrimoine, sachant que seuls les actifs financiers directement liés à l'activité agricole doivent être pris en compte. Il lui est apparu que :

- le Rica semble être la seule source envisageable ;
- les montants en jeu ne sont pas négligeables. Les estimations du Scees à partir du Rica sont d'un peu moins de 2Md€ pour les seules immobilisations financières. Celles-ci correspondent notamment aux parts sociales du crédit agricole, de Cuma ou de coopératives agricoles. Les disponibilités financières sont potentiellement nettement plus importantes.

Le groupe a considéré que l'on ne pouvait pas négliger les actifs financiers et que les estimations seraient tirées du Rica, même si cette source présente en particulier l'inconvénient de fournir des montants au coût historique. Il a par ailleurs souhaité que les disponibilités financières indiquées à l'actif et au passif ne soient pas consolidées.

Le groupe a ensuite examiné les différentes rubriques du Rica afin de décider lesquelles méritaient d'être retenues, les montants correspondants relevant principalement de l'activité agricole et non du ménage lui-même. En particulier, un examen précis par le bureau du Rica du contenu du poste « bons et titres de placement » a conduit à retenir cette rubrique comme élément de patrimoine de la branche agricole.

En définitive, il a été convenu de retenir comme actifs financiers trois groupes de postes qui pourraient être isolés dans les publications :

- les immobilisations financières (ensemble des postes),
- les valeurs réalisables (avances et acomptes versés + ensemble des créances d'exploitation),
- les disponibilités et valeurs mobilières de placement (ensemble des disponibilités + bons et titres de placement).

Les différentes rubriques de l'actif du bilan dans le Rica, et notamment les actifs financiers, figurent en annexe.

5 - Le passif financier

Au vu des indications fournies par le Crédit agricole (CASA), il s'avère que l'ensemble des dettes contractées auprès de cette banque est disponible sur le champ qui nous concerne. En particulier, il est possible de séparer les crédits consentis pour l'activité agricole de ceux alloués aux ménages (crédit à la consommation, prêts immobilier pour le logement).

Il s'avère par ailleurs que la banque de France ne dispose pas des informations nécessaires pour pouvoir fournir des données relatives aux crédits contractés auprès de l'ensemble du système bancaire. Le groupe considère qu'il serait utile de demander à la formation compétente du Cnis d'intervenir auprès de la Banque de France pour qu'elle fasse remonter ces informations (spécifiques au champ agricole). Il faudra cependant se passer de cette information, au moins à court et moyen terme.

Les informations fournies par le Scees à propos du Rica indiquent que celui-ci permet de distinguer, dans le total des dettes, celles qui sont contractées auprès du Crédit Agricole. Cependant, les montants obtenus par cette enquête n'ont probablement pas la qualité de la source du Crédit Agricole.

En conclusion, le groupe considère qu'il est souhaitable de retenir les montants du Crédit agricole, et de les compléter en tenant compte de la part des dettes contractées auprès des autres banques telle qu'on peut la calculer à partir du Rica. Il faudra par ailleurs ajouter une estimation pour les CUMA et les entreprises de travaux agricoles.

Sur un autre plan, il est admis qu'en ce qui concerne le passif financier, on négligera de retraiter le crédit bail dans les concepts de comptabilité nationale, le Scees ayant confirmé que les montants en jeu ne sont pas très importants (l'estimation extrapolée des redevances de crédit-bail dans le RICA 2001 est de 150 M€).

Annexes

Mandat du groupe de travail.....	41
Membres du groupe de travail et dates de réunions.....	42
Articulation entre le compte présenté à la CCAN et l'agriculture du compte central.....	44
Variations de patrimoine de l'économie entre 2000 et 2001	45
Note de P. Muller (1994) : « Pourquoi et comment envisager l'élaboration d'un compte de patrimoine de l'agriculture »	46
Méthode d'évaluation des actifs fixes produits en agriculture	58
Valeur des terres agricoles.....	65
Actif du bilan (feuille 11 du Rica)	66
Actifs financiers : variables du Rica.....	68

Mandat du groupe de travail du CNIS sur les comparaisons macro-économiques en France entre l'agriculture et les autres activités économiques

L'agriculture est une activité qui présente certaines spécificités dans sa réalité économique et plus encore dans l'appareil statistique qui vise à la décrire. Cependant, le besoin de comparaison avec les autres activités est important. Il a notamment été exprimé au sein de la formation Agriculture du Cnis, mais aussi dans le cadre de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN).

C'est pourquoi, la formation Agriculture du Cnis a souhaité le 11/04/2002 qu'un groupe de travail soit mis en place pour répondre à cette attente.

Mandat du groupe de travail

Le groupe de travail aura comme premier objectif de définir précisément les besoins et le champ d'étude retenu. Cela passe par l'établissement d'une liste de thèmes (emploi, activité, éléments patrimoniaux comme l'encours de dette, etc.) puis d'items précis pour lesquels il est souhaité l'établissement de comparaisons. Par exemple : évolution annuelle du volume de la valeur ajoutée brute au prix de base pour la branche agriculture (NAF01), comparée avec celle des différentes branches d'activité (niveau 5, 16 ou 41 des comptes).

Dans cette optique, le groupe devra étudier la disponibilité des séries statistiques permettant d'effectuer ces comparaisons. Un travail approfondi sera le cas échéant nécessaire pour examiner sur la base de quels concepts les statistiques disponibles peuvent permettre d'effectuer ces comparaisons (par exemple, la possibilité de calculer pour les autres activités des indicateurs de revenus comparables aux indicateurs calculés dans le cadre de la CCAN pour l'agriculture pourrait être examinée).

Le groupe pourra, s'il le juge utile, définir une sorte de tableau de bord dont la maintenance serait suffisamment légère pour pouvoir perdurer au-delà du groupe lui-même.

Il a vocation à se saisir de questions méthodologiques soulevées par le groupe de réflexions de la CCAN constitué à la suite de la réunion de la commission du 11 juillet 2002, qu'il s'agisse de questions directement liées à la comparabilité de l'agriculture avec les autres activités, ou en amont de la possibilité d'étendre notre connaissance de la situation de l'agriculture, notamment en étudiant la possibilité de disposer d'éléments patrimoniaux.

Enfin, le groupe de travail consignera les principaux problèmes rencontrés faisant obstacle à la comparabilité entre les statistiques propres à l'agriculture et celles relevant des autres activités.

Calendrier du groupe de travail

Un exposé sur les premières orientations sera effectué lors de la prochaine réunion de la formation « Agriculture » du Cnis du printemps 2003. Le projet de rapport du groupe de travail, après avis de la formation Agriculture, sera soumis à l'Assemblée plénière du Conseil en fin d'année 2004. Il est envisagé que les premiers résultats comparatifs soient présentés à une prochaine réunion de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN).

Composition du groupe de travail

Président : M. Yves Ullmo, Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes, Président de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN)

Co-rapporteurs :

- M. Jean-Pierre Berthier, chef de la division de l'agriculture à l'Insee
- M. Lucien Bourgeois, sous-directeur chargé des études, de la prospective et de la diffusion à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE ET DATES DE REUNIONS

Participants

Président :

M. ULLMO Yves, Conseiller Maître honoraire à la cour des comptes
Président de la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN)

Rapporteurs :

M. BERTHIER Jean-Pierre (INSEE)
M. BOURGEOIS Lucien (APCA)

Autres participants :

M. ACHER Olivier (ONI)
M. ANNEQUIN Jean-Michel (Insee)
Mme ANTREASSIAN Laure (MAAPAR)
M. BARTHELEMY Laurent (FNSEA)
M. BAUDELET André (CASA)
M. BOURNAY Jacques (Insee)
M. BUTAULT Jean-Pierre ((INRA)
M. CARAES Didier (APCA)
M. CHANTRY Emmanuel (Scees)
M. DE LAPASSE Benoît (Scees)
Mme DELAME Nathalie (INRA)
M. DESRIERS Maurice (Scees)
Mme GUIHARD Véronique(Insee)
M. HUBERTY Daniel (Unifa)
Mme LOUVEL Julie (MSA)
M. LOYAT Jacques (DGER)
M. LUCAS Pierre (Coordination rurale)
M. MAGNIEZ Jacques (Insee)
Mme MATHIEU Marie-Annick (DP)
M. MOREAU Sylvain (Scees)
M. MOREL Michel (CNMCCA)
M. PELC Alain (CCMSA)
M. PIEGAY André (CGREF)
M. PODEVIN Hubert (Scees)
M. POLLINA Lucien (MAAPAR)
M. RAMANANTSAO José (DAF)
M. RENARD Yvonick (MEDEF)
M. VANIER François (JA)
M. VARCHANSKY (CNCER)
M. VIGNEAU Stéphane (Insee)
M. VINDEL Bruno (DAF)

Secrétariat du CNIS :

Mme OUVRE Brigitte (Insee CNIS)

Dates de réunions :

16 janvier 2003

25 février 2003

2 avril 2003

15 mai 2003

18 septembre 2003

30 octobre 2003

**Articulation entre le compte présenté à la CCAN
et l'agriculture du cadre central**
(extrait d'une note de V. Guihard - Insee)

1. Le compte spécifique présenté à la CCAN

Ce compte est appelé compte « spécifique » dans la mesure où il doit permettre de mieux retracer les « spécificités » de l'activité agricole. Il a le statut de compte satellite vis-à-vis des comptes nationaux. Ce compte est établi en conformité avec le Système européen des comptes (SEC 95) et la méthodologie des comptes de l'agriculture européens (manuel CEA, rév 1.1). La description du compte français est publiée dans le volume « Le compte spécifique de l'agriculture - Méthodologie de la base 95 », *Insee Méthodes* n°91-92-93.

Ce compte est élaboré sur la base du concept de branche d'activité et, pour tenir compte des spécificités de l'agriculture, la branche agricole comprend les activités agricoles mais aussi les activités secondaires *non agricoles non séparables* des unités agricoles (transformation, agritourisme...).

Dans ce compte de branche, on déroule la séquence des comptes : compte de production, compte d'exploitation, compte de revenu d'entreprise. Il permet ainsi d'établir des indicateurs de revenu lié à l'activité agricole.

2. Le compte cadre central

Le champ de l'agriculture au sens des comptes nationaux est différent du champ du compte spécifique présenté à la CCAN. La méthodologie est publiée dans la collection des notes de base « Le compte national de l'agriculture - Méthodologie de la base 95 », Système français de comptabilité nationale, n°5, octobre 1999.

Le tableau suivant précise l'articulation des deux types de comptes :

Comptes définitifs 1999	Montants en millions d'euros	En % de la production ccn
PRODUCTION CCAN	63052	
+ semences	112	0,2
+ jardins familiaux	1160	1,8
- équins	-38	-0,1
- sapins de Noël	-77	-0,1
+ paysagisme	2473	3,9
- activités secondaires	-841	-1,3
- ventes résiduelles des branches non marchandes	-85	-0,1
Ecart total	2703	4,3
PRODUCTION cadre central	65755	

VARIATIONS DE PATRIMOINE DE L'ECONOMIE ENTRE 2000 ET 2001
(en milliards d'Euros)

		2000	2001				Patrimoine en fin d'année
		Patrimoine en fin d'année	Flux	CCF	Réévaluation	Autres changements de volume et ajustements	
AN.	ACTIFS NON FINANCIERS	6 038,8	294,4	-210,6	343,0	8,6	6 474,2
AN.1	Actifs produits	4 370,3	294,3	-210,6	39,1	0,1	4 493,2
AN.11	Actifs fixes	3 916,8	295,6	-210,6	25,5	0,0	4 027,3
AN.111	Actifs fixes corporels	3 888,0	280,7	-198,4	25,0	0,0	3 995,3
AN.1111	Logements	2 034,3	83,0	-42,5	22,4	-1,2	2 096,0
AN.1112	Autres bâtiments et génie civil	1 271,5	79,3	-64,6	6,4	1,2	1 293,8
AN.11121	Bâtiments non résidentiels	537,0	48,4	-42,4	3,6	1,2	547,9
AN.11122	Autres ouvrages de génie civil	734,5	30,9	-22,2	2,8	0,0	746,0
AN.1113	Machines et équipements	558,7	117,1	-90,5	-2,0	0,0	583,3
AN.11131	Matériels de transport	103,5	31,4	-22,9	0,4	0,0	112,4
AN.11133	Matériel informatique	13,3	8,4	-5,2	-0,4	0,0	16,1
AN.11134	Matériel de communication	27,8	7,8	-5,3	-1,0	0,0	29,3
AN.11139	Autres machines et équipements	414,2	69,4	-57,0	-1,0	0,0	425,6
AN.1114	Actifs cultivés	23,5	1,3	-0,8	-1,8	0,0	22,1
AN.112	Actifs fixes incorporels	28,8	14,9	-12,3	0,5	0,0	32,0
AN.1121	Prospection pétrolière	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
AN.1122	Logiciels	27,0	13,6	-11,0	0,5	0,0	30,2
AN.1123	Oeuvres originales	1,8	1,3	-1,2	0,0	0,0	1,8
AN.12	Stocks	354,9	-2,7	0,0	14,1	0,1	376,3
AN.13	Objets de valeur	89,6	1,5	0,0	-0,5	0,0	89,6
AN.2	Actifs non produits	1 668,5	0,1	0,0	303,9	8,4	1 981,0
AN.21	Actifs corporels non produits	1 495,0	0,0	0,0	300,7	0,1	1 795,8
AN.211	Terrains	1 492,6	0,0	0,0	300,8	0,0	1 793,4
AN.2111	Terrains bâtis	1 196,0	0,0	0,0	266,5	0,0	1 462,5
AN.2112	Terrains cultivés	177,5	0,0	0,0	11,2	0,0	188,7
AN.2113	Terrains et plans d'eau de loisirs	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1
AN.2119	Autres terrains et plans d'eau	118,0	0,0	0,0	23,1	0,0	141,2
AN.212	Gisements	2,4	0,0	0,0	-0,1	0,1	2,4
AN.22	Actifs incorporels non produits	173,5	0,1	0,0	3,2	8,3	185,1
AF.	ACTIFS FINANCIERS	13 206,1	1 055,4	0,0	-1 198,1	0,0	13 063,5
AF.1	Or monétaire et DTS	28,9	0,1	0,0	2,1	0,0	31,2
AF.2	Numéraire et dépôts	2 453,8	164,9	0,0	10,4	0,0	2 629,0
AF.3	Titres hors actions	1 754,1	497,6	0,0	-389,5	-1,5	1 860,7
AF.4	Crédits	1 802,1	107,1	0,0	-1,7	0,0	1 907,4
AF.5	Actions et titres d'O.P.C.V.M.	5 412,5	202,7	0,0	-800,7	0,0	4 814,5
dont AF.511	Actions cotées	1 262,5	72,4	0,0	-233,0	0,0	1 102,0
AF.6	Provisions techniques d'assurance	770,6	66,4	0,0	-18,7	0,0	818,3
AF.7	Autres comptes à recevoir	984,2	16,7	0,0	0,0	1,5	1 002,4
A.	TOTAL DES ACTIFS	19 244,9	1 349,9	-210,6	-855,1	8,6	19 537,7
PF.	PASSIFS FINANCIERS	13 075,8	1 027,9	0,0	-1 223,3	0,0	12 880,5
PF.1	Or monétaire et DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PF.2	Numéraire et dépôts	2 583,1	147,0	0,0	15,3	0,0	2 745,4
PF.3	Titres hors actions	1 709,3	535,7	0,0	-389,9	-2,6	1 852,4
PF.4	Crédits	1 715,3	95,1	0,0	-4,5	0,0	1 805,8
PF.5	Actions et titres d'O.P.C.V.M.	5 322,9	168,3	0,0	-825,4	0,0	4 665,8
dont PF.511	Actions cotées	1 438,7	67,4	0,0	-275,1	0,0	1 231,0
PF.6	Provisions techniques d'assurance	773,0	66,4	0,0	-18,7	0,0	820,8
PF.7	Autres comptes à payer	972,2	15,4	0,0	0,0	2,6	990,2
B.90	VALEUR NETTE	6 169,1	321,9	-210,6	368,2	8,6	6 657,2
B.90 + PF.5	Fonds propres	11 492,0	490,2	-210,6	-457,2	8,6	11 323,1
	Source : INSEE, Comptes Nationaux						

Note de Pierre Muller

**Sous-Direction des Synthèses
Statistiques et des Revenus (Scees)**

Paris, le 7 novembre 1994

=====
N/Réf. : PM/DC n° 1/267

Pourquoi et comment envisager l'élaboration d'un compte de patrimoine de l'agriculture

Cette note se veut un "plaidoyer" pour l'élaboration **d'un compte de patrimoine de l'agriculture** dans le cadre du rebaselement des comptes. Elle traite successivement des points suivants :

- 1) Que faut-il entendre par compte de patrimoine de l'agriculture ?
- 2) Comment élaborer un tel compte : sources, méthodes ...
- 3) Selon quelle périodicité.

1. Que faut-il entendre par compte de patrimoine de l'agriculture ?

Les comptes de patrimoine en comptabilité nationale

1. Les comptes de patrimoine font désormais **partie intégrante des comptes nationaux**. Ainsi, lors de l'établissement de la base 1980, les comptes nationaux français se sont fixés des objectifs ambitieux : établissement de comptes de patrimoine complets pour chaque secteur institutionnel (et certains sous-secteurs institutionnels), articulation avec les comptes de flux grâce à l'élaboration des comptes des variations de patrimoine, constitution de séries longues ... Pour l'essentiel, ces objectifs ont été atteints. Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine sont établis en même temps que les autres comptes des secteurs institutionnels et publiés dans le rapport sur les comptes de la Nation.

2. La base 1990 devrait être l'occasion **de développer** ce type de comptes. D'une part, la nomenclature des actifs non financiers sera modifiée et élargie de façon à respecter les dispositions des systèmes internationaux de comptabilité nationale (SCN et SEC révisés)². La notion d'actifs produits (ou reproductibles) sera étendue à certains actifs incorporels. Les actifs sous forme de stocks comprendront les travaux en-cours de certaines récoltes et de bois sur pied. Par ailleurs, des stocks de services pourront être intégrés dans les comptes de patrimoine. Enfin, les actifs non produits (corporels) seront appréhendés comme actifs naturels ayant une utilisation économique sous le contrôle d'une unité institutionnelle : terrains non bâtis,

² La nomenclature des actifs et passifs financiers sera également modifiée.

gisements, réserves en eaux, bois et forêts ... D'autre part, l'articulation "flux-patrimoine" fera l'objet d'une description plus détaillée et plus complète. Outre les comptes de capital et financier, elle s'appuiera en effet sur deux autres comptes : le compte des réévaluations et celui des autres modifications de volume des actifs. Ces quatre comptes formeront les comptes d'accumulation, par opposition aux comptes courants.

3. Comme en base 1980, les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine (regroupement des comptes d'accumulation) seront établis en même temps que les comptes courants. Par ailleurs, il est prévu qu'ils soient utilisés comme un instrument particulier **du processus de synthèse** des comptes, par exemple pour les ménages et les sociétés. Il s'agit là d'un progrès significatif mais sa mise en oeuvre n'a pas encore donné lieu à des réflexions très approfondies.

4. Les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine du cadre actuel ne concernent que des **unités ou des secteurs (ou sous-secteurs) institutionnels** : ménages, sociétés, administrations publiques ... Le système ne prévoit pas l'établissement de comptes de patrimoine de branches, que celles-ci soient définies à partir d'unités de production homogène ou d'unités d'activité économique locale. Généralement en effet, il n'est pas possible de répartir par branche les actifs et passifs des unités institutionnelles, en particulier les éléments financiers. De plus, le secteur institutionnel "Ménages" pose une difficulté particulière, à savoir la séparation entre actifs et passifs au titre de l'activité d'entreprise individuelle et les autres actifs et passifs des ménages. Toutefois, il est prévu (comme actuellement) l'évaluation du capital fixe productif par branche, qui correspond à la notion d'actifs fixes produits des comptes de patrimoine.

Comptes de patrimoine pour l'agriculture

5. Intégrer des évaluations patrimoniales dans les comptes de l'agriculture marquerait un **progrès important**. Elles répondent à une demande forte pour connaître, dans le cadre normalisé de la comptabilité nationale, les actifs et passifs des agriculteurs et leur évolution dans le temps. Par ailleurs, elles permettraient de compléter la présentation traditionnelle centrée sur la détermination du revenu, alors même que le comportement des agriculteurs dépend de plus en plus de paramètres liés au bilan. Si l'intérêt paraît certain, il faut au préalable éclaircir une question : vise-t-on à évaluer la **"richesse" des agriculteurs** ou bien le patrimoine, sous ses différents aspects, **lié à l'activité productive agricole** ?

6. Ce choix a en effet **deux incidences**, la première en termes d'unité de référence, la seconde pour la contenu même des comptes de patrimoine. Evaluer la "richesse" des agriculteurs implique de retenir la notion de **ménages agricoles**. Ces ménages constituent un sous-secteur institutionnel des ménages au sens de la comptabilité nationale. Ils correspondent aux ménages dont le revenu principal (ou le revenu principal d'une personne de référence) provient d'une activité agricole non-salariée. De fait, toutes les exploitations agricoles ne sont pas propriété d'un ménage agricole. Les éléments inscrits dans les comptes de patrimoine de ces ménages comprennent ainsi:

- . les actifs et passifs liés à l'activité des exploitations agricoles possédées par les ménages agricoles ;

- . les actifs et passifs non liés à cette activité (dont une partie peut d'ailleurs être associée à une activité productive non agricole).

Les comptes de patrimoine des ménages agricoles sont à établir dans le cadre de la subdivision des comptes du secteur "Ménages".

7. Déterminer les actifs et passifs mis en oeuvre dans l'activité agricole productive constitue une approche différente. Dans ce cas, il faut déterminer les éléments patrimoniaux que l'on peut **associer à la branche "agriculture"**. L'unité de référence est alors l'unité de production homogène ou l'exploitation agricole, en tant que celle-ci est la forme "agricole" de l'unité d'activité économique locale. Par rapport à l'approche en termes de ménages agricoles, deux divergences sont à souligner :

. les actifs et les passifs de la branche "agriculture" ne se retrouvent pas nécessairement dans les comptes de patrimoine des ménages agricoles (unités de production détenues par des ménages non-agricoles) ;

. lorsque les unités de production sont la propriété de ménages agricoles, les actifs et passifs de la branche ne comprennent que les éléments liés à l'activité agricole des unités. Les autres actifs et passifs (la 2ème catégorie du paragraphe 6) sont exclus.

Tout ceci peut être résumé de la façon suivante :

Patrimoines de la branche "agriculture"

= Patrimoines des ménages agricoles

+ Patrimoines liés à l'activité agricole et non repris dans les patrimoines des ménages agricoles

- Patrimoines des ménages agricoles non liés à l'activité agricole.

8. L'exemple des actifs en **terrains agricoles** permet d'illustrer ces écarts. Le compte de patrimoine des ménages agricoles inclura les terrains utilisés dans la production agricole de ces ménages. Il comprendra aussi les terrains, dits terrains urbanisables, d'origine agricole mais destinés à l'urbanisation, à condition qu'ils soient propriété de ménages agricoles. Le compte de patrimoine de la branche "agriculture" décrira **tous** les terrains mis en oeuvre dans la production agricole (y compris jachères) mais il exclura tout terrain urbanisable. La valeur des terrains inscrite dans les deux types de comptes risque d'être très différente en raison de la sur-valorisation des terrains urbanisables par rapport aux terres agricoles.

9. Chercher à établir le compte de patrimoine pour la branche "agriculture" semble a priori hétérodoxe au regard des principes de comptabilité nationale (paragraphe 4). Toutefois, les comptes de l'agriculture constituent une forme de compte satellite. L'intégration d'un compte de patrimoine, si l'information statistique est disponible, est ainsi un **enrichissement pour la description des comptes des producteurs** du domaine. Le SCN révisé évoque explicitement cette possibilité. Comme nous le verrons un peu plus loin, établir un tel compte serait facilité par le choix de l'exploitation agricole comme unité de base de la branche "agriculture" en lieu et place de l'unité de production homogène.

Propositions pour la base 1990

10. Pour la base 1990, nous proposons d'intégrer **les actifs et passifs liés à l'activité agricole**, ce que nous désignons par **compte de patrimoine de la branche "agriculture"**. C'est en effet ce compte qui est cohérent avec l'approche générale du compte satellite de l'agriculture, centrée sur la description de la production et du revenu d'entreprise en agriculture. Il s'agit donc d'une approche fonctionnelle, par opposition à l'approche institutionnelle du cadre central de comptabilité nationale. Il va de soi que le champ du compte de patrimoine devra être rigoureusement identique à celui de l'ensemble des comptes de l'agriculture.

11. En base 1990, l'unité de base de la branche "agriculture" (compte satellite) devrait être une **unité du type de l'exploitation agricole**, qui correspond à l'unité d'activité économique locale en agriculture. Par rapport à l'unité de production homogène, l'exploitation agricole a le grand mérite d'être observable, même si c'est au prix d'une hétérogénéité plus forte dans le contenu des activités. Pour le compte de patrimoine, utiliser l'exploitation agricole permet d'envisager une élaboration à partir des données micro-économiques, en particulier le RICA. Les actifs et passifs liés aux activités secondaires non agricoles peuvent en effet être conservés alors qu'il aurait fallu les exclure avec l'unité de production homogène. De même, l'approche en terme de production totale, également liée à l'adoption de l'exploitation comme unité de base, renforce elle aussi la cohérence avec le RICA. Tout ceci n'implique pas que les évaluations tirées du RICA (ou d'autres sources, comme les BRA) seront reprises, comme telles, dans les comptes de patrimoine. Des ajustements et des corrections seront en effet nécessaires.

12. Etablir le compte de patrimoine pour la branche "agriculture" **n'implique pas d'intégrer une description détaillée des variations de patrimoine** (comptes d'accumulation). Rappelons qu'en comptabilité nationale, ces variations sont analysées grâce à quatre comptes : le compte de capital, le compte financier, le compte des réévaluations et celui des autres modifications de volume des actifs. En particulier, les comptes de capital et financier permettent de mettre en évidence les variations d'actifs et de passifs qui résultent, pour leur solde, de l'épargne de l'exercice ³. Pour les comptes de l'agriculture, l'information disponible ne permet pas d'envisager une décomposition de ce type. Il serait même dangereux de laisser croire qu'il est possible, grâce aux comptes de patrimoine, de déterminer de façon fiable l'épargne de la branche "agriculture".

13. Le message essentiel qu'il faut tirer du paragraphe précédent est le suivant : le compte de patrimoine qu'il est proposé d'intégrer ne **sera pas directement articulé à la mesure du revenu** qui sera faite dans les nouveaux cadres comptables. En ce sens, les comptes de l'agriculture continueront à se différencier du RICA, ce dernier reposant sur une articulation rigoureuse entre le résultat comptable de l'exercice et les variations de bilan. Cette absence d'articulation directe avec le revenu introduit une marge de manoeuvre certaine pour l'élaboration des comptes de patrimoine. Toute contrainte de cohérence ne sera pourtant pas absente : le compte de patrimoine de la branche "agriculture" devra être établi de façon compatible avec les évaluations du cadre central.

14. Les comptes de patrimoine et d'accumulation des ménages agricoles pourraient être établis dans le cadre de la sectorisation des comptes des ménages de la comptabilité nationale. Il est en effet prévu de constituer, en base 1990, des comptes complets pour les différentes catégories de ménages, au sein desquelles peuvent être isolés les ménages agricoles. Ce projet est ambitieux et il n'est pas certain qu'il puisse être mené à son terme compte tenu de l'information statistique disponible ⁴. Vis-à-vis des utilisateurs, il sera important en tout état de cause d'explicitier clairement la différence entre comptes de patrimoine de la branche "agriculture" et comptes de patrimoine des ménages agricoles.

³ Compte tenu des transferts en capital.

⁴ Rappelons que, en base 1980, seules les opérations du compte de revenu du secteur "Ménages" sont réparties entre catégories.

2. Sources et méthodes pour l'élaboration des comptes de patrimoine de l'agriculture

Nomenclatures et contenu des rubriques

15. Le compte de patrimoine de la branche "agriculture" devra être établi en respectant les principes de la comptabilité nationale. Deux points méritent d'être soulignés :

1) La nomenclature et le contenu des rubriques **seront cohérents avec les comptes de patrimoine du cadre central**. Seront ainsi distingués les actifs fixes produits, les stocks et travaux en-cours, les actifs non-produits et les actifs (passifs) financiers. Chaque grande rubrique pourra être subdivisée de façon à mettre en évidence les éléments les plus significatifs.

2) Les actifs et passifs devront être évalués à leurs prix en fin d'exercice. En principe, il s'agit du **prix de marché** de l'actif (ou du passif) à cette date. Dans certains cas (actifs fixes produits par exemple), ce prix est approximé par le prix de remplacement, compte tenu d'un abattement pour intégrer l'usure et l'obsolescence de l'actif. Pour les actifs évalués par la somme des coûts de production (plantations pour compte propre par exemple), il faut utiliser les coûts à leur valeur en fin d'exercice. Enfin, pour une majorité d'actifs et de passifs financiers, le prix de marché se confond avec la valeur nominale.

16. La nomenclature des **actifs non financiers** pourrait être la suivante :

Actifs produits

- Actifs fixes

- . bâtiments et constructions
- . matériels de transport
- . autres matériels
- . animaux reproducteurs et de trait
- . plantations
- . actifs incorporels (logiciels)

- Stocks et travaux en-cours

- . matières et fournitures
- . produits finis
- . travaux en-cours d'animaux
- . travaux en-cours de végétaux

Actifs non produits

- Actifs corporels

- . terrains agricoles
- . terrains bâtis
- . autres (bois et forêts)

- Actifs incorporels (quotas laitiers, droits à produire ...)

Les paragraphes qui suivent permettent de préciser les principaux points relatifs à chaque rubrique.

17. Les actifs fixes produits doivent être mesurés déduction faite de la consommation de capital fixe (amortissements)⁵. Les travaux d'aménagement des terres, quel que soit le mode de faire valoir de ces dernières, ne sont pas repris dans les actifs fixes produits. Leur valeur doit être intégrée à celle des terrains (actifs non produits). Les logiciels acquis par des unités de la branche "agriculture" font normalement partie des actifs (fixes) produits des comptes de patrimoine. Leur montant, probablement faible, pourrait être négligé.

18. Les terrains agricoles des comptes de patrimoine comprennent les terrains en faire-valoir direct et les terrains en fermage. C'est en effet cet ensemble qui constitue le facteur de production "terres" de l'agriculture. Inscrire les terres en fermage à l'actif nécessite toutefois un traitement particulier au passif, que nous précisons plus loin. Toutes les terres sont valorisées aux prix des terres libres. On ne tient donc pas compte de l'éventuel écart de prix entre terres libres et terres louées, au demeurant très difficile à apprécier. Les travaux d'aménagement sont inclus et ils doivent donner naissance à une consommation de capital fixe. Il convient de souligner que les **plantations** doivent être considérées comme des actifs produits, donc exclues de la valeur patrimoniale des terrains. Il faudra donc prendre garde à ne pas les compter deux fois. Les **terrains bâtis** représentent les terrains sur lesquels sont établies des constructions utilisées dans la production agricole (et les activités secondaires non agricoles).

19. Les actifs, tels les **quotas laitiers ou les droits à produire**, constituent des actifs incorporels non produits. Ils doivent apparaître dans les comptes de patrimoine dès leur création et non, par exemple, au moment de l'acquisition. Cette règle sera difficile à respecter en pratique et on sera probablement conduit à les enregistrer seulement en cas de cession.

20. Les **coûts de transfert de propriété d'actifs** sont à reprendre dans les comptes de patrimoine à partir du moment où l'acquéreur est une unité de la branche "agriculture". Ils doivent être rattachés à l'actif sur lequel ils portent. Par exemple, les coûts liés aux cessions de terrains agricoles sont à inclure dans la valeur des actifs en terrains⁶.

21. Actifs produits et actifs non produits peuvent être utilisés dans le cadre **d'activités secondaires non agricoles**. C'est par exemple le cas des bâtiments ou de certains matériels. De même, on prévoit l'enregistrement parmi les actifs corporels non produits d'un poste "autres", qui décrit les actifs en bois et forêts possédés par les exploitations agricoles dans le cadre d'une activité sylvicole **non séparable** de l'activité agricole. Tout ceci résulte du choix de l'exploitation agricole comme unité de base de la branche "agriculture".

22. On ne propose pas ici de nomenclature détaillée pour les **actifs financiers**. La plus grande partie devrait être constituée de trois rubriques :

. la monnaie et les dépôts ;

. les crédits commerciaux, c'est-à-dire les crédits accordés aux clients de l'agriculture, y compris s'agissant de ventes entre exploitations, et les avances accordées aux fournisseurs ;

. les créances liées aux opérations de répartition, en particulier les créances relatives à des subventions d'exploitation (y compris les subventions sur les produits).

⁵ A l'exclusion toutefois des actifs en animaux reproducteurs et de trait.

⁶ Par ailleurs, les coûts de transfert de propriété doivent donner naissance à une consommation de capital fixe. Il faudra déterminer leur mode d'amortissement.

Il n'y a pas normalement à faire apparaître d'actifs financiers sous forme de titres (titres de participation et de placement). Ces actifs ne relèvent pas de la branche "agriculture". Se pose toutefois le problème des **parts sociales détenues par des exploitations agricoles dans les coopératives**. Le RICA les intègre dans le bilan de l'agriculture et on pourrait faire de même dans les comptes de patrimoine, considérant qu'il s'agit d'actifs liés directement à l'activité agricole. Ce faisant, il faudrait par souci de cohérence comptabiliser les revenus de ces parts dans le revenu agricole, ce qui n'est pas prévu à l'heure actuelle. De plus, il faudra examiner le cas particulier des unités de production appartenant à des formes sociétaires agricoles.

23. Les éléments inscrits au passif (hormis les fonds propres) ne sont constitués que de **passifs financiers**. Il s'agit des dettes contractées dans le cadre de l'activité agricole (et des activités secondaires non agricoles). Elles peuvent être décomposées de la manière suivante :

- . dettes à court terme (hors crédits commerciaux) ;
- . dettes à moyen et long terme ;
- . crédits commerciaux, c'est-à-dire les crédits accordés à l'agriculture par les fournisseurs, et les avances à la commande reçues ;
- . les dettes liées à des opérations de répartition, en particulier les impôts sur la production (y compris les impôts sur les produits et les impôts fonciers) et la rémunération des salariés (salaires et cotisations sociales).

24. Par dettes à court terme, il faut entendre les dettes dont l'échéance à l'origine est **inférieure ou égale à 1 an**. Les autres dettes sont classées en dettes à moyen et long terme⁷. Les dettes peuvent être subdivisées de façon à faire apparaître, par exemple, celles vis-à-vis du Crédit Agricole. Les intérêts courus non échus (intérêts versés) constituent une dette vis-à-vis des institutions de crédit. Cette dette peut être rattachée à celle sur laquelle portent les intérêts ou classée dans la 4e catégorie, étant considérée alors comme une dette liée à une opération de répartition.

25. La différence entre les actifs (non financiers et financiers) et les passifs (financiers) mesure ce que l'on peut désigner par **fonds propres**. Il est important de bien analyser le contenu de ce poste. On peut distinguer **quatre composantes** :

- . les apports faits par les propriétaires des unités de la branche "agriculture" ;
- . les revenus tirés de l'activité agricole (et des activités secondaires non agricoles), déduction faite des prélèvements opérés par les propriétaires ;
- . les réévaluations (positives moins négatives) des actifs, déduction faite des réévaluations des dettes ;
- . la contrepartie des terres en fermages (après déduction de l'endettement relatif à ces terres).

26. Les **apports** faits par les propriétaires représentent les sommes mises à disposition par les propriétaires tout au long de la vie des unités. Il peut s'agir d'apports en espèces ou d'apports en nature. L'unité peut être constituée sous forme d'entreprise individuelle ou de société. Les **revenus**, déduction faite des prélèvements, sont les revenus de l'activité agricole ou des

⁷ Elles comprennent en particulier les dettes pour acquisition de terrains agricoles, y compris celles en fermage (voir plus loin).

activités secondaires non-agricoles. Ils financent l'acquisition d'actifs ou permettent le remboursement de dettes. Le montant ne correspond donc pas au revenu mesuré dans les comptes de l'agriculture du fait des prélèvements opérés par les propriétaires, y compris sous forme de "dividendes" dans le cas de sociétés agricoles. Les **réévaluations** des actifs résultent du mode de valorisation adopté dans les comptes de patrimoine. En première approximation, on peut considérer qu'il n'y a pas de réévaluation portant sur les actifs et passifs financiers, ceux-ci étant généralement exprimés en valeur nominale.

27. La dernière composante des fonds propres résulte de l'inscription à l'actif des **terres agricoles en fermage** en plus de celles en faire-valoir direct. Plus précisément, les fonds propres incluent un montant équivalent à la valeur des terres en fermages, déduction faite de l'endettement souscrit par le propriétaire pour l'acquisition des terres. Cet endettement doit en effet être compté au passif des comptes de patrimoine (dans les dettes à moyen et long terme). **Tout se passe donc comme si les terres étaient acquises par une unité de la branche "agriculture"**. Il convient de souligner que ce traitement est cohérent avec ce qui est prévu pour les comptes de l'agriculture. Les impôts fonciers payés par le propriétaire sur les terres en fermage seront en effet enregistrés en impôts sur la production de la branche "agriculture", comme les impôts sur les terres en faire-valoir direct. Les charges (consommations intermédiaires) supportées par le propriétaire seront traitées comme des consommations intermédiaires de la branche "agriculture". Enfin, les intérêts versés par les bailleurs au titre de l'endettement pour des terres données en fermage sont à comptabiliser dans le poste "intérêts" des comptes de l'agriculture. Tout ceci conduira à enregistrer les fermages déduction faite des impôts et des charges du propriétaire (fermages dits "nets").

Sources et méthodes statistiques

28. L'élaboration des comptes de patrimoine de la branche "agriculture" devrait résulter de la combinaison de **deux catégories de données** :

- . les données liées aux comptes de patrimoine de la comptabilité nationale ;
- . et les informations issues du RICA et des BRA (Bénéfices réels agricoles).

29. La plupart des **actifs non financiers** qu'il faut inscrire dans le compte de patrimoine de la branche "agriculture" devront être évalués de façon cohérente avec la comptabilité nationale. Les **actifs fixes produits** (paragraphe 16) correspondent à la notion de capital fixe productif du cadre central pour la branche "agriculture". Les **stocks et travaux en-cours** représentent les actifs de même nom des comptes de patrimoine (du cadre central) pour les produits agricoles. Enfin, les **terrains agricoles** devront être identiques à la rubrique "terres agricoles" telle qu'elle est appréhendée dans le cadre des comptes de patrimoine du cadre central. Il convient de signaler que ces terres s'entendent non compris les surfaces en terrains urbanisables qui peuvent, au départ, être incluses dans les terres agricoles au sens de la statistique agricole (paragraphe 8).

30. L'évaluation des actifs non financiers de l'agriculture devra être réexaminée dans la future base. Pour les actifs fixes produits, deux méthodes sont à prévoir. La première, qui concerne les **actifs en bâtiments et matériels**, consiste à simuler la valeur des actifs grâce au modèle d'inventaire permanent. Pour cela, il faudra disposer de séries longues de FBCF en nouvelle base, déterminer la loi de mortalité et ses paramètres (durée de vie moyenne et écart-type) et la loi de dépréciation. Ce travail sera effectué, dans le cadre du rebasement des comptes de

patrimoine, par la division "Agriculture" de l'INSEE ⁸. La principale modification par rapport à la base 1980 devrait porter sur les **durées de vie moyennes** des différentes catégories de bâtiments et d'équipements. En particulier, ces durées devront se rapprocher, sinon être identiques, à celles utilisées par le RICA. Pour autant, les évaluations des comptes de patrimoine (cadre central et branche "agriculture") ne coïncideront pas complètement avec celles du RICA, pour plusieurs raisons : divergence due aux lois de mortalité et à la méthode de valorisation, champs respectifs des comptes et du RICA ... La méthode de l'inventaire permanent peut également être utilisée pour les **actifs en plantations**. Toutefois, son application est plus délicate que dans le cas des bâtiments et matériels. Une mise en cohérence avec les données du RICA paraît ici indispensable mais se pose le problème de la divergence de champ (voir paragraphe 39).

31. La seconde méthode pour évaluer les actifs fixes produits consiste à déterminer la valeur physique des actifs puis à la valoriser par les prix en fin d'année. Cette méthode n'est appliquée qu'aux **animaux reproducteurs et de trait**. S'appuyant sur les données de la statistique agricole annuelle, les nouvelles estimations devraient différer assez peu des valeurs de la base 1980 (hormis le cas des DOM). Toutefois, comme dans le cas des plantations, une confrontation "poussée" avec les données du RICA s'imposera.

32. L'évaluation des **stocks producteurs** (produits finis et travaux en-cours) devra reposer sur la confrontation entre les résultats issus de la méthode "directe" et les données RICA. La méthode "directe" consiste à déterminer les quantités physiques en stocks et à valoriser celles-ci par les prix prévalant en fin d'année (prix de base). Les évaluations ainsi obtenues devront être comparées à celles fournies par le RICA, en particulier en ce qui concerne les travaux en-cours d'animaux et de produits végétaux (vins) ⁹. Les **stocks de matières et fournitures** ne pourront être déterminés qu'à partir du RICA.

33. Les **terrains agricoles** seront évalués par multiplication des superficies dans les différentes catégories et des prix correspondants, ces derniers étant tirés de l'enquête "valeur vénale des terres" (ou des prix SCAFR). Il conviendra de retirer la valeur des terrains urbanisables qui sont inclus dans les terrains agricoles. On considère en effet (paragraphe 8) que les terrains urbanisables constituent un actif des ménages et non de la branche "agriculture", celle-ci ne reprenant que les terrains effectivement utilisés dans la production agricole. Rappelons que les terrains agricoles incluent aussi bien ceux exploités en faire-valoir direct que les terres en fermage.

34. Une **difficulté particulière** se présente avec ce type d'évaluation. D'une part, il faut s'assurer que l'évaluation intègre bien la valeur des travaux d'aménagement (non amortis) et des coûts de transfert de propriété. Ceci renvoie à examiner de près le contenu des prix issus de l'enquête "valeur vénale des terres". Des corrections pourront s'avérer nécessaires, s'agissant en particulier des coûts de transfert de propriété. D'autre part, la valeur des plantations doit être séparée de celle des terres, étant enregistrée en actifs produits. De ce fait, il faudra probablement déduire la valeur de ces plantations, estimée sur la base de la méthode d'inventaire permanent et du RICA, de celle des terres agricoles obtenue à partir de la valorisation des surfaces.

⁸ A noter que les actifs en bâtiments s'entendent non compris les terrains sur lesquels ils sont construits. Ces terrains font normalement partie des actifs non produits (voir plus loin).

⁹ Les travaux en-cours de produits végétaux ne devraient porter que sur des produits à cycle long, en particulier le vin. Toutefois, d'autres produits sont à prévoir, par exemple la canne à sucre dans les départements d'Outre-Mer.

35. Les terrains bâtis (sols des constructions) devraient être estimés à partir de TER-UTI ou du RICA. La mise en évidence de ces terrains est d'ailleurs une nouveauté par rapport à la base 1980. Actuellement en effet, ces terrains ne sont pas présentés séparément des bâtiments et leur évaluation est probablement de mauvaise qualité ¹⁰.

36. Les bois et forêts mis en oeuvre dans le cadre d'une activité secondaire sylvicole pourraient être évalués à partir du RICA. Il devrait en être de même pour les **actifs incorporels non produits** (quotas laitiers, droits à produire), même si les principes de la comptabilité nationale ne sont pas tout à fait indentiques à ceux du RICA (paragraphe 19).

37. La principale source statistique pour l'évaluation des actifs et des passifs financiers est le RICA (l'utilisation des données issues des Bénéfices réels agricoles est évoquée plus loin). Cette source pose toutefois des problèmes au regard du champ adopté dans les comptes de l'agriculture (voir paragraphe 39). De plus, les données concernant l'endettement devront être confrontées avec les informations disponibles auprès du Crédit Agricole ¹¹. Contrairement aux actifs non financiers, les actifs et passifs financiers des comptes de l'agriculture n'auront pas de correspondance **directe** avec des éléments des comptes de patrimoine du cadre central.

38. Qu'il s'agisse des actifs non financiers ou des actifs et passifs financiers, le RICA apparaît comme une **source importante** pour l'élaboration du compte de patrimoine de l'agriculture. Cette remarque concerne également la comptabilité nationale dans son ensemble, du moins pour les actifs non financiers qui se retrouvent, de manière explicite, dans les comptes de patrimoine du cadre central. Il convient toutefois de préciser un aspect particulier de l'utilisation du RICA.

39. De manière générale, cette utilisation soulève une difficulté, à savoir celle **du champ de référence**. En effet, l'univers du RICA est celui des exploitations agricoles "professionnelles", c'est-à-dire des exploitations dépassant un certain seuil (taille supérieure à 8 UDE et nombre d'unités de travail supérieur à 0,75). Les petites exploitations ne sont donc pas couvertes. De plus, le RICA n'intègre ni les ETA-CUMA-CIA, ni les coopératives viticoles ¹². Enfin, il ne couvre pas les exploitations agricoles des départements d'Outre-Mer (DOM). Le problème posé par les petites exploitations peut être résolu grâce à une extrapolation adéquate, fondée sur les MBS exhaustives. Il n'est pas réellement envisageable de procéder de la sorte pour les autres cas. Les données du RICA devront être **complétées** par des informations concernant spécifiquement les ETA-CUMA-CIA, les coopératives viticoles et les DOM. Cela sera d'autant plus nécessaire lorsque le RICA sera directement le point de départ des évaluations (certains actifs non financiers, actifs et passifs financiers). Un recensement des sources disponibles s'imposera au préalable.

40. Une autre source de nature microéconomique peut être envisagée, à savoir le fichier des Bénéfices réels agricoles (BRA). En regard des contraintes créées par l'élaboration du compte de patrimoine de la branche "agriculture", cette source souffre toutefois de **plusieurs défauts** :

¹⁰ Cette évaluation est faite en appliquant un pourcentage forfaitaire à la valeur hors sols des bâtiments. De plus, les comptes nationaux ne distinguent pas pour ce calcul les bâtiments agricoles et les bâtiments non agricoles.

¹¹ Rappelons en particulier que l'endettement inscrit au passif du compte de patrimoine de la branche "agriculture" comprend celui contracté par les propriétaires pour l'acquisition de terres données ensuite en fermage.

¹² Le RICA n'intègre pas non plus les établissements de semences et les paysagistes, mais il n'est pas certain que ces deux types d'unités feront partie du champ des comptes de l'agriculture.

champ incomplet, évaluation des actifs au coût historique, information insuffisante pour certains éléments, qualité quelquefois douteuse des bilans comptables ... De plus, l'extrapolation des informations BRA est probablement plus délicate que pour le RICA. D'une part, on connaît mal à l'heure actuelle la véritable représentativité de ce fichier par rapport à l'ensemble des exploitations au réel. D'autre part, se pose le problème d'une extrapolation intégrant les entreprises au forfait. Pour autant, il n'est pas question de négliger cette source. Elle devrait être utilisée en liaison étroite avec le RICA.

41. Les fonds propres (paragraphe 25) seront obtenus comme différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs financiers. **On ne cherchera pas à mettre en évidence les différentes composantes.** Par exemple, la composante "revenu" ne peut pas être évaluée à partir du revenu de l'activité agricole (et des activités secondaires non-agricoles) mesuré dans les comptes de l'agriculture. D'une part, le revenu intégré dans les fonds propres s'entend déduction faite des prélèvements effectués par les propriétaires, ce qui n'est pas le cas pour les comptes de l'agriculture. D'autre part, nous n'avons pas d'assurance que la mesure du revenu agricole soit cohérente, sur le plan statistique, avec les évaluations qui seront faites dans les comptes de patrimoine. Il en aurait été autrement si l'on avait comme objectif d'intégrer la séquence complète des comptes de variations de patrimoine, c'est-à-dire l'articulation entre revenus et variations patrimoniales. Comme nous l'avons souligné plus haut (paragraphe 13), cet objectif ne paraît pas réaliste, ce qui n'enlève rien à l'intérêt des comptes de patrimoine¹³. Il convient de souligner ici que le revenu en tant que composante des fonds propres est un revenu en optique "production".

3. Périodicité et organisation du travail

42. Le compte de patrimoine de la branche "agriculture" fera partie intégrante des comptes de l'agriculture. Il devra donc être élaboré **chaque année** dans le cadre de la campagne des comptes. Toutefois, ce n'est qu'à partir de la version semi-définitive (SD1) que cette élaboration est possible, la disponibilité des sources statistiques ne permettant pas d'envisager des comptes de patrimoine pour les versions prévisionnelle et même provisoire.

43. Etablir un compte de patrimoine pour chaque année peut sembler "inutile". Généralement en effet, on considère que la structure des comptes de patrimoine est suffisamment inerte, sauf cas exceptionnel, pour se contenter d'évaluations périodiques. A cela, on peut opposer deux arguments. D'une part, il est difficile de déterminer la périodicité, autre qu'annuelle, qu'il faudrait adopter. Une périodicité de 5 ans est souvent évoquée mais elle est purement conventionnelle. D'autre part, avec une périodicité plus longue que l'année, le risque est de ne pas pouvoir expliciter les évolutions si des changements importants interviennent sur la période. Les comptes de patrimoine ne sont alors que de simples "photographies" à un instant donné, l'analyse des évolutions étant considérée comme secondaire. Cela enlève de l'intérêt aux comptes de patrimoine. Il convient de signaler également qu'une élaboration annuelle des comptes de patrimoine est la meilleure façon de **garantir leur pérennité** une fois les méthodes mises en place et intégrées dans les différentes équipes de travail.

44. Le dernier point à préciser concerne **l'organisation des travaux**. On peut concevoir le schéma suivant :

. L'INSEE (division "Agriculture") est responsable de l'évaluation des actifs fixes produits en bâtiments, matériels de transport et autres matériels.

¹³ L'absence d'articulation entre revenu et patrimoine tient à plusieurs causes mais en particulier aux difficultés, conceptuelles et statistiques, à élaborer les comptes de capital et financier d'une branche d'activité.

. Le SCEES (bureaux "Comptes et revenus" et "RICA") est responsable de l'évaluation des actifs produits d'animaux et de plantations, des stocks et travaux en-cours, des actifs non produits et des actifs et passifs financiers. Certaines de ces évaluations pourront nécessiter la collaboration des statisticiens agricoles des services déconcentrés.

. Le SCEES est responsable de la synthèse, étant entendue qu'il n'existe pas d'articulation directe avec l'évaluation du revenu de l'activité agricole.

45. Des comptes de patrimoine devraient également être établis par **catégorie d'exploitations** (comptes par OTEX). Les sources statistiques permettent en effet de l'envisager. Notons toutefois que cela impliquera de déterminer explicitement la **FBCF** selon les grandes catégories d'exploitation.

46. Sur une campagne de comptes, la charge de travail sera concentrée lors de **l'établissement du compte SD1**. C'est en effet à ce moment-là que le compte de patrimoine est élaboré la première fois. Les versions suivantes ne consistent qu'en une actualisation, qui devrait être assez légère. Les comptes de patrimoine devraient être présentés à la Commission des Comptes de printemps. Ainsi, si "N" représente l'année de la réunion, les comptes de patrimoine seront ceux des années N - 2 à N - 4.

Pierre MULLER

Méthode d'évaluation des actifs fixes produits en agriculture (contribution de V. Guihard, Insee)

Présentation générale du modèle d'inventaire permanent

En l'absence d'information directe sur le stock de capital, le modèle d'inventaire permanent permet de reconstituer celui-ci par modélisation. On considère que le stock de capital est le résultat d'un **processus d'accumulation**. Le parc d'équipement est affecté de flux d'entrées (investissements) et de sorties (retrait ou dépréciation).

a) le processus d'accumulation

On distingue deux notions de capital fixe : le **capital fixe brut** et le **capital fixe net**. La relation entre le stock et les flux est la suivante :

$$\begin{aligned} \text{en brut :} & \quad \text{CB}_n = \text{CB}_{n-1} + \text{FBCF}_n - \text{DEC}_n \\ \text{en net :} & \quad \text{CN}_n = \text{CN}_{n-1} + \text{FBCF}_n - \text{CCF}_n \end{aligned}$$

avec :

CB : capital brut, CN : capital net

FBCF : formation brute de capital fixe

DEC : déclassement, CCF : consommation de capital fixe

Dans l'évaluation du capital fixe brut, on déduit la valeur globale d'un actif au terme de sa durée de vie (déclassement). Dans l'évaluation du capital net, on déduit progressivement la valeur d'un actif tout au long de sa durée de vie, pour tenir compte de sa dépréciation liée à l'usure courante (consommation de capital fixe).

b) calcul des coefficients de sortie applicables à chaque génération d'actifs fixes

Les sorties à une date donnée dépendent des investissements passés. Dès lors, pour chaque génération d'investissement, on cherche à estimer la part du montant global qui sort du parc année après année.

Le modèle repose sur **deux hypothèses** :

- la loi de mortalité des actifs est log-normale
- la dépréciation des actifs est linéaire

La loi log-normale, simple à mettre en oeuvre, permet de traduire le fait qu'une génération d'investissements est hétérogène ; les catégories homogènes qui la constituent se répartissent en fonction de leur durée de vie réelle de façon régulière autour de la durée de vie moyenne (courbe de distribution « en cloche »). Pour chaque catégorie homogène du point de vue de la durée de vie, l'hypothèse de dépréciation linéaire peut fournir une approximation satisfaisante.

La combinaison de ces deux hypothèses permet de calculer les coefficients de retrait et de survie, les coefficients de consommation de capital fixe et de survie nette, applicables à chaque génération d'investissement.

c) détermination du stock de capital

Le modèle fonctionne sur des séries longues d'investissement.

Pour rendre comparables des investissements qui ont été réalisés à des dates différentes, les calculs se font d'abord sur des séries à prix constant (au prix de l'année de base 95).

Pour chaque génération d'investissement, on détermine année après année la valeur des sorties grâce aux coefficients de retrait ou de dépréciation.

La valeur des sorties à une date donnée s'obtient alors en cumulant les sorties à cette date concernant tous les investissements passés.

La valeur du capital fixe à une date donnée découle de la valeur du capital fixe de l'année précédente augmentée des entrées et diminuée des sorties, selon l'équation de base du modèle d'accumulation.

Le cas particulier du bétail

Le bétail (animaux reproducteurs et de trait) fait l'objet d'une **valorisation directe**, sans passer par l'inventaire permanent. Les effectifs sont issus de la Statistique agricole annuelle. Les prix « départ ferme » des animaux ont été évalués pour les années de base au niveau de chaque département par les statisticiens agricoles, pour chaque espèce animale et par catégorie.

Dans le cas du bétail, on ne calcule **pas de consommation de capital fixe**, essentiellement pour des raisons pratiques. Il n'est guère possible de définir, comme pour les autres biens, une durée de vie et un taux de consommation de capital fixe adéquats. D'une part, le retrait des animaux ne dépend pas directement de l'âge des animaux ; il peut dépendre de l'environnement économique (évolution des prix des animaux abattus, évolution des prix des aliments pour animaux, quotas laitiers dans le passé...). D'autre part, la dépréciation des animaux en termes de productivité ou de valeur économique n'est pas un phénomène régulier et continu, lié directement à l'âge. Comme on ne calcule pas de consommation de capital fixe, les sorties du capital sont valorisées de la même façon en brut et en net ; le stock de capital fixe brut est identique au stock de capital net.

Autre particularité du bétail, les sorties du capital sont enregistrées non pas en déclassements mais en **autres changements de volume**. Ce compte spécifique est utilisé du fait du changement de classification des animaux : de capital fixe (vache laitière), l'animal passe en stocks (vache de réforme, destinée à la viande de boucherie). On y enregistre la « décote de réforme », c'est-à-dire la différence existant, au moment de leur sortie du cheptel reproducteur, entre la valeur des animaux valorisés en tant qu'animaux reproductifs (au prix du capital) et la valeur de ces mêmes animaux valorisés en tant qu'animaux destinés à l'abattage (au prix de vente à l'abattoir).

Cet enregistrement est cohérent avec le traitement de la FBCF animale qui, elle, est obtenue par une *méthode indirecte*. Partant de l'égalité générale :

FBCF = entrée dans le capital au prix des entrées - sortie du capital au prix de sortie,

l'adaptation au domaine agricole permet d'utiliser les données d'effectifs animaux :

FBCF = Entrées dans le capital (E) x Prix du capital (Pk)

- Sorties vers la reproduction (S) x Prix du capital (Pk)

- Sorties vers la réforme (A) x prix des abattages (Pa)

soit

FBCF = (E x Pk) - (S x Pk) - (A x Pa)

= (E - S - A) x Pk + A x (Pk - Pa)

= (effectifs au 31/12/n - effectifs au 31/12/n-1) + **A x (Pk - Pa)**

= valeur de la variation des effectifs + **décote de réforme**

Conclusion

En dehors du bétail, la valorisation du stock de capital repose sur la méthode d'inventaire permanent à partir de séries de FBCF suffisamment longues. Cette méthode n'est pas propre à l'agriculture, elle est seulement utilisée à un niveau beaucoup plus détaillé que pour le reste de l'économie. Le stock de capital fixe brut et net est ainsi évalué pour l'agriculture sur le champ du compte satellite présenté à la CCAN. Pour les besoins des comptes nationaux, la méthode d'inventaire permanent sert actuellement à estimer le capital fixe de l'agriculture et de la sylviculture.

Le passage à la base 95 a nécessité des adaptations liées aux changements de concept. Il a permis également d'introduire des améliorations concernant les séries d'investissement et les durées de vie.

Compléments

Complément 1 - La méthode d'inventaire permanent

Complément 2 - Construction des tableaux donnant le stock de capital fixe brut et net, à prix constants et à prix courants

Complément 3 - Les actifs fixes produits : nomenclature de travail, sources et paramètres

Complément 4 - L'exemple des tracteurs

Complément 1

La méthode d'inventaire permanent

Le stock de capital fixe est le résultat d'un processus d'accumulation

● Deux notions de capital et deux équations

Capital brut $CB_n = CB_{n-1} + FBCF_n - DEC_n$

Capital net $CN_n = CN_{n-1} + FBCF_n - CCF_n$

DEC : déclassement (en fin de durée de vie)

CCF : consommation de capital fixe (dépréciation progressive)

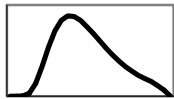
● Le modèle

Deux paramètres

pour chaque type d'actif
 - Durée de vie moyenne μ
 - Ecart-type σ

Deux hypothèses

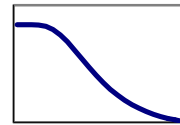
- Loi de mortalité Log-normale



- Dépréciation linéaire
 si la durée de vie est de k , la
 dépréciation annuelle est $1/k$

Quatre vecteurs de coefficients

D : coefficient de déclassement
 S : coefficient de survie
 C : coefficient de consommation de capital fixe
 N : coefficient de survie en valeur nette

$$\begin{bmatrix} S_0 \\ S_n \\ S_m \end{bmatrix}$$


$$\begin{bmatrix} D_0 \\ D_n \\ D_m \end{bmatrix}$$

$$D_n = S_{n-1} - S_n$$

$$\begin{bmatrix} C_0 \\ C_1 \\ C_n \\ C_m \end{bmatrix}$$

$$= \begin{bmatrix} 1/1 & 1/2 & 1/3 & 1/4 \dots 1/(m+1) \\ & 1/2 & 1/3 & 1/4 \dots 1/(m+1) \\ & & 1/3 & 1/4 \dots 1/(m+1) \\ & & & 1/4 \dots 1/(m+1) \\ & & & & 1/(m+1) \end{bmatrix} \times \begin{bmatrix} R_0 \\ R_1 \\ R_n \\ R_m \end{bmatrix}$$

$$\begin{bmatrix} N_0 \\ N_n \\ N_m \end{bmatrix}$$

$$N_n = 1 - C_0 - C_1 - \dots - C_n$$



• Les calculs**Données**

Séries longues d'investissement

à prix constants

Pour $i \in [0, m]$:

$$CB_n = \sum_{i=0}^m FBCF_{n-i} \times S_i$$

$$D_n = \sum_{i=0}^m FBCF_{n-i} \times D_i$$

$$CCF_n = \sum_{i=0}^m FBCF_{n-i} \times C_i$$

$$CN_n = \sum_{i=0}^m FBCF_{n-i} \times N_i$$

Complément 2

Construction des tableaux donnant le stock de capital fixe brut et net à prix constants et à prix courants

VOLUME A PRIX CONSTANTS	année n
Capital Fixe Brut	Σ FBCF * Coefficients S + autres changements de volumes brut
Formation Brute de Capital Fixe	donnée exogène
Déclassement de Capital Fixe Brut	Σ FBCF * Coefficients D
Autres Changements de Volumes Brut	valeur en prix courants / indice des prix de l'année n * 100
Capital Fixe Net	Σ FBCF * Coefficients N + autres changements de volumes net
Formation Nette de Capital Fixe	FBCF - consommation de capital fixe
Consommation de Capital Fixe	Σ FBCF * Coefficients C
Autres Changements de Volumes Net	valeur en prix courants / indice des prix de l'année n * 100

indice des prix = 100 * FBCF en prix courants / FBCF en prix constants

VALEUR A PRIX COURANTS	année n
Capital Fixe Brut	valeur en prix constants * moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
Formation Brute de Capital Fixe	donnée exogène
Déclassement de Capital Fixe Brut	valeur en prix constants * indice des prix de l'année n /100
Autres Changements de Volumes Brut	donnée exogène
Gains/Pertes Nominiaux de Détention Brut	capital fixe brut de l'année n - capital fixe brut de l'année (n-1) - FBCF de l'année n + déclassement de l'année n - autres changements de volumes brut de l'année n
Capital Fixe Net	valeur en prix constants * moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
Formation Nette de Capital Fixe	valeur en prix constants * indice des prix de l'année n /100
Consommation de Capital Fixe	valeur en prix constants * 100 / indice des prix de l'année n
Autres Changements de Volumes Net	donnée exogène
Gains/Pertes Nominiaux de Détention Net	capital fixe net de l'année n - capital fixe net de l'année (n-1) - FNCF de l'année n - autres changements de volumes net de l'année n

Indice des prix = 100 * FBCF en prix courants / FBCF en prix constants

Complément 3

Les actifs fixes produits de la branche agriculture

Nomenclature de travail, sources et paramètres

Actifs fixes produits de la branche agriculture	Sources FBCF	Durée de vie moyenne (années)	Source durée de vie	
Produits agricoles				
Bétail				
Gros bovins	Méthode indirecte	/	/	
Ovins, caprins	à partir des variations d'effectifs	/	/	
Porcins	de la statistique agricole annuelle	/	/	
Equins		/	/	
Plantations	Sources locales (DDAF), enquête vergers			
Vergers		20	CTIFL ¹	
Pommiers		24		
Poiriers		14		
Pêchers		23		
Autres arbres fruitiers		25		
Vignes pour raisin de table			INRA	
Vignoble	Source ONIVINS pour les surfaces plantées			
Champagne		30		
Bourgogne		30		
Alsace		30		
Loire atlantique		30		
Vignes pour VQPRD		30		
Cognac		30		
Vignes pour vin de table		25		
Produits non agricoles				
Matériels	Confrontation de trois types de sources			
Hangars métalliques	- les sources agricoles (Rica pour les exploitations)	22	RICA ²	
Matériel de serre	- les sources spécifiques (Fédération des Cuma,	12		
Moteurs	sources fiscales pour les entreprises de travaux agricoles	12		
Matériel de manutention	et les coopératives viticoles, comptes nationaux	14		
Tracteurs	pour le crédit -bail)	12		
Autres matériels	- les équilibres ressources-emplois des produits industriels	14		
Matériel de transport	dans les comptes nationaux	12		
Matériel informatique		8		
Bâtiments, travaux publics	- Source sur les mises en chantiers (m ²) de bâtiments à usage agricole (ministère de l'équipement, fichiers administratifs du système SITADEL)	20		Experts
Etables, écuries, bergeries		15		
Porcheries		16		
Poulaillers	- Prix au m ² : étude de 1979 actualisée par l'ICC	12		
Serres		20		
Autres bâtiments		12		
Irrigation, drainage	Recensement agricole, Enquête structure, sources diverses			
Autres produits				
Logiciels	Comptes nationaux	6	Comptes nationaux	
Coût de transfert de propriété	SCAFR (marché foncier)	1	Convention ³	

1. CTIFL : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

2. Les durées de vie du matériel sont voisines des normes RICA, mais légèrement supérieures. Ces durées de vie sont très inférieures à celles utilisées dans les comptes de la base 80.

3. Par convention, la CCF des coûts de transfert de propriété intervient l'année même du transfert de propriété.

Complément 4

L'exemple des tracteurs

1. Calcul des coefficients

S : survie

D : déclassement

C : consommation de capital fixe

N : survie en valeur nette

Durée de vie théorique	12
Coefficient de variation	0,48
Durée de vie moyenne retenue	12,52
Ecart de troncature	0,52
Pourcentage de troncature	4,3%
Coefficient de variation	0,48
Durée de vie maximale	24

Durée de vie	S	D	C	N
0	1,0000	0,0000	0,0882	0,9118
1	1,0000	0,0000	0,0882	0,8237
2	0,9998	0,0002	0,0882	0,7355
3	0,9967	0,0031	0,0881	0,6474
4	0,9828	0,0139	0,0873	0,5601
5	0,9500	0,0327	0,0845	0,4756
6	0,8962	0,0538	0,0791	0,3965
7	0,8247	0,0715	0,0714	0,3251
8	0,7417	0,0830	0,0624	0,2627
9	0,6538	0,0879	0,0532	0,2095
10	0,5664	0,0874	0,0444	0,1650
11	0,4834	0,0830	0,0365	0,1285
12	0,4071	0,0763	0,0296	0,0990
13	0,3386	0,0684	0,0237	0,0753
14	0,2784	0,0603	0,0188	0,0565
15	0,2261	0,0523	0,0148	0,0417
16	0,1811	0,0449	0,0115	0,0301
17	0,1428	0,0383	0,0089	0,0212
18	0,1104	0,0324	0,0068	0,0145
19	0,0831	0,0273	0,0050	0,0094
20	0,0601	0,0230	0,0037	0,0058
21	0,0408	0,0193	0,0026	0,0032
22	0,0247	0,0161	0,0017	0,0015
23	0,0113	0,0135	0,0010	0,0005
24	0,0000	0,0113	0,0005	0,0000
25	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

2. Calcul du stock de capital fixe

PRIX CONSTANTS (millions d'euros)	1997	1998	1999	2000	2001
Capital Fixe Brut en fin d'année	16195	16320	16499	16631	16771
Formation Brute de Capital Fixe	1524	1601	1608	1521	1500
Déclassement de Capital Fixe Brut	1522	1476	1430	1389	1360
Autres Changements de Volumes Brut	0	0	0	0	0
Capital Fixe Net en fin d'année	7896	8150	8391	8531	8633
Formation Nette de Capital Fixe	190	254	241	139	102
Consommation de Capital Fixe	1334	1347	1366	1382	1398
Capital Fixe Net en fin d'année	7896	8150	8391	8531	8633
Autres Changements de Volumes Net	0	0	0	0	0

PRIX COURANTS (millions d'euros)	1997	1998	1999	2000	2001
Capital Fixe Brut en fin d'année	18902	19118	19597	20061	20402
Formation Brute de Capital Fixe	1784	1863	1896	1819	1825
Déclassement de Capital Fixe Brut	1783	1717	1686	1661	1654
Autres Changements de Volumes Brut	0	0	0	0	0
Gains/Pertes Nominiaux de Détention Brut	31	69	270	305	170
Capital Fixe Net en fin d'année	9216	9547	9967	10290	10501
Formation Nette de Capital Fixe	222	295	285	167	124
Consommation de Capital Fixe	1562	1567	1612	1653	1700
Autres Changements de Volumes Net	0	0	0	0	0
Gains/Pertes Nominiaux de Détention Net	14	35	136	156	87

Valeur des terres agricoles (Source Scees)

		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Terres labourables	(1 000 ha)	17 950,2	18 135,5	18 255,9	18 080,6	17 932,0	18 093,5	18 141,5	18 148,7	18 167,9	18 199,8	18 208,9	18 219,7	18 225,7	18 194,1
	Prix (Euros/ha)	3 334	3 362	3 345	3 278	3 157	3 069	3 079	3 124	3 167	3 245	3 367	3 513	3 652	3 791
	Valeur (milliards d'euros)	59,8	61,0	61,1	59,3	56,6	55,5	55,9	56,7	57,5	59,1	61,3	64,0	66,6	69,0
Terrains maraichers	(1 000 ha)	46,9	47,7	40,5	46,3	45,3	44,2	42,6	41,3	40,7	41,8	52,2	55,4	54,1	53,7
	Prix (Euros/ha)	12 791	13 465	14 168	14 305	14 222	14 368	14 524	15 077	15 551	15 700	16 045	16 452	16 815	16 986
	Valeur (milliards d'euros)	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Vignes AOC	(1 000 ha)	420,5	431,2	427,8	434,7	438,7	446,1	454,0	458,3	453,6	452,7	463,5	462,8	471,0	479,2
	Prix (Euros/ha)	30 950	35 019	38 461	40 326	38 453	36 745	38 602	41 449	43 888	47 396	52 281	57 627	62 876	68 069
	Valeur (milliards d'euros)	13,0	15,1	16,5	17,5	16,9	16,4	17,5	19,0	19,9	21,5	24,2	26,7	29,6	32,6
Vignes non AOC	(1 000 ha)	579,4	548,6	544,3	519,1	503,0	482,7	466,3	452,9	448,8	444,4	430,7	431,8	420,1	410,2
	Prix (Euros/ha)	7 565	9 241	11 373	12 173	11 967	11 606	11 239	10 833	10 440	10 141	10 249	10 707	11 055	11 085
	Valeur (milliards d'euros)	4,4	5,1	6,2	6,3	6,0	5,6	5,2	4,9	4,7	4,5	4,4	4,6	4,6	4,5
Vergers	(1 000 ha)	252,2	253,9	257,6	259,5	259,8	262,7	260,6	254,6	250,5	245,9	241,6	241,4	241,3	241,3
	Prix (Euros/ha)	8 596	8 766	8 899	8 845	8 629	8 418	8 330	8 270	8 154	8 101	8 092	8 116	8 280	8 484
	Valeur (milliards d'euros)	2,2	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prairies	(1 000 ha)	11 895,6	11 661,7	11 447,5	11 168,5	10 914,4	10 564,6	10 400,0	10 327,1	10 272,5	10 188,1	10 096,1	10 028,4	9 983,2	9 983,2
	Prix (Euros/ha)	2 449	2 462	2 448	2 387	2 302	2 244	2 238	2 250	2 265	2 318	2 416	2 519	2 610	2 705
	Valeur (milliards d'euros)	29,1	28,7	28,0	26,7	25,1	23,7	23,3	23,2	23,3	23,6	24,4	25,3	26,1	27,0
Total Terres agricoles	(1 000 ha)	31 144,9	31 078,7	30 973,6	30 508,6	30 093,3	29 893,8	29 765,0	29 682,8	29 634,1	29 572,7	29 492,9	29 439,6	29 395,5	29 361,5
	Prix (Euros/ha)	3 504,4	3 627,3	3 700,2	3 695,1	3 572,5	3 481,4	3 517,2	3 589,9	3 647,1	3 763,1	3 971,6	4 192,7	4 415,4	4 635,2
	Valeur (milliards d'euros)	109,1	112,7	114,6	112,7	107,5	104,1	104,7	106,6	108,1	111,3	117,1	123,4	129,8	136,1
		1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Prix moyen apparent		3 504,4	3 627,3	3 700,2	3 695,1	3 572,5	3 481,4	3 517,2	3 589,9	3 647,1	3 763,1	3 971,6	4 192,7	4 415,4	4 635,2

Actif du bilan (feuille 11 du Rica)

FEUILLET 11

ACTIF DU BILAN

Actif immobilisé

	Brut (N)	Amortis- sements cumulés (N)	Net (N)	Net (N-1)	Nouveau (N)	Amortis- sement (N)	Valeur nette comptable de cession
Immobilisations incorporelles :							
Frais d'établissement							
TVA non récupérable sur BCI							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles (y c. en cours) :							
Terrains non boisés							
Terrains boisés							
Aménagements des terrains non boisés							
Aménagements des terrains boisés							
Constructions (y c. aménagements)							
Installations techniques							
Matériel et outillage							
Immobilisations corporelles suite (y c. en cours) :							
Amélioration du fonds							
Autres immobilisations corporelles							
Plantations							
Plantations forestières							
Animaux reproducteurs							
Immobilisations financières :							
Parts dans les établissements de crédit							
Participations à des organismes professionnels agricoles							
Autres immobilisations financières							
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ							

	N° de compte			N° de compte	
	brut	amort.		brut	amort.
Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles suite (y c. en cours)		
Frais d'établissement	201	2801	Amélioration du fonds	217	2817
TVA non récupérable sur BCI	204	2804	Autres immobilisations corporelles	218 2318 238	2818
Autres immobilisations incorporelles	208	2808	Plantations	2346 246	2846
Immobilisations corporelles (y c. en cours)			Plantations forestières	2347 247	
Terrains non boisés	2117 23117		Animaux reproducteurs	241 242 243	
Terrains boisés	2118 23118		Immobilisations financières		
Aménagements des terrains non boisés	2127 23127	28127	Parts dans les établissements de crédit	2715	
Aménagements des terrains boisés	2128 23128	28128	Particip. à des org. prof. agricoles	262 2672	
Constructions (y c. aménagements)	213 2313	2813	Autres immobilisations financières	26 (sf 262 2672)	
Installations techniques	2151 23151	28151		27 (sf 2715)	
Matériel et outillage	2154 23154	28154			

FEUILLET 11

ACTIF DU BILAN (suite)

Actif circulant, régularisation, total actif

	Net (N)	Net (N-1)	Amortis- sement (N)
Stocks et en-cours			
Animaux circulants			
Avances aux cultures			
Autres en-cours de production de biens et services			
Approvisionnements et marchandises			
Produits			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Créances sociales et sur le personnel			
État (TVA)			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Banque			
Chèques postaux			
Intérêts courus à recevoir			
Caisse			
TOTAL ACTIF CIRCULANT			
Charges différées			
Charges à étaler			
Charges constatées d'avance			
TOTAL RÉGULARISATION			

	Brut (N)	Amortis- sements cumulés (N)	Net (N)	Net (N-1)	Nouveau (N)	Amortis- sement (N)	Valeur nette comptable de cession
TOTAL ACTIF							

	N° de compte		N° de compte
Stocks et en-cours		Disponibilités	
Animaux circulants	31 32	Banque	512
Avances aux cultures	331 341	Chèques postaux	514
Autres en-cours de production de biens et services	332 35 36	Intérêts courus à recevoir	5187
Approvisionnements et marchandises	30	Caisse	53
Produits	37		
Avances et acomptes versés sur commandes	4091	Charges différées	4811
Créances		Charges à étaler	4818
Clients et comptes rattachés	41	Charges constatées d'avance	486
Créances sociales et sur le personnel	42D 4387		
État (TVA)	445D		
Autres créances	4096 4098 4487 467D 4687 4411 4417		
Valeurs mobilières de placement	50		

Actifs financiers : variables RICA

1. DANS LA PARTIE DU BILAN CONSACREE A L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Elles se subdivisent en :

***Part dans les organismes agricoles (262 – 2715)**

Ce compte comprend notamment les parts de coopératives agricoles, de CUMA, de SICA, acquises du fait de l'activité de l'exploitation agricole et parts sociales du Crédit Agricole

***Autres immobilisations financières (261 – 275 – 2768)**

Ce compte comprend les titres de participations, les dépôts et cautionnements versés, ainsi que les intérêts courus sur titres immobilisés, prêts, dépôts et cautionnement.

2. DANS LA PARTIE DU BILAN CONSACREE A L'ACTIF CIRCULANT

Valeurs Réalisables :

Elles se composent de :

***Avances et acomptes versés (4091)**

Ce compte enregistre le montant, toutes taxes comprises) des avances et acomptes versés sur commande passées auprès des fournisseurs.

***CREANCES D'EXPLOITATION**

Elles sont composées de :

Clients et comptes rattachés (41)

Il s'agit des créances liées à la vente des biens et services attachés au cycle d'exploitation de l'entreprise.

Créances sociales (420 – 4387)

Il s'agit des créances et des dettes nées des relations de l'entreprise avec son personnel, ainsi que des produits à recevoir des organismes sociaux.

Etat (TVA) (4455 – 44562 – 44566 – 4458)

Il s'agit de taxes sur le chiffre d'affaire., taxes sur le chiffre d'affaire à décaisser, TVA déductible sur BCI, TVA déductible sur BNCI, taxes sur le chiffre d'affaire à régulariser ou en attente qui comprend les acomptes de TVA ainsi que la TVA qui n'est pas immédiatement déductible ou à reverser.

Autres créances (4096 – 4098 – 4487 – 467 – 4687 – 4411 – 4417)

Ce compte comprend les créances pour emballage et matériel à rendre, des rabais, remises à obtenir et autres avoirs non encore reçus, des produits à recevoir de l'Etat, des produits à recevoir, comme des indemnités à recevoir consécutives à des sinistres, des subventions d'investissements et d'exploitation accordées à l'entreprise qui n'ont pas encore été perçues.

Valeurs disponibles :

Elles se composent de :

***Bons et titres de placements (500)**

Il s'agit des actions, obligations, titres... acquis en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance. Les comptes d'épargne à terme (exemple : PEL) sont également concernés.

***DISPONIBILITES**

Elles comprennent l'ensemble des disponibilités et des titres de placements. Le compte enregistre les opérations effectuées avec les banques et les établissement de crédit, subdivisé en :

Banques (512)

Chèques postaux (514)

Intérêts courus à recevoir (5187)

Caisse (530)